
L'Institut de la statistique du Québec

**Rapport
annuel
2000-2001**

Le contenu de cette publication a été rédigé
par l'Institut de la statistique du Québec.

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1500-D, rue Jean-Talon Nord
Sainte-Foy (Québec)
G1N 2E5

Dépôt légal — 2001
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 2-551-19535-7
ISSN 1496-225X

© Gouvernement du Québec, 2001

Tous droits réservés pour tous les pays.
La reproduction par quelque procédé que ce soit
et la traduction, même partielles, sont interdites
sans l'autorisation des Publications du Québec.

Monsieur Jean-Pierre Charbonneau
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

Je vous transmets avec plaisir le rapport annuel de l'Institut de la statistique du Québec pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2001.

Ce rapport vous est remis pour dépôt à l'Assemblée nationale, conformément aux dispositions de l'article 32 de la Loi sur l'Institut de la statistique du Québec (L.R.Q., c. I-13.011).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

La ministre d'État à l'Économie et aux Finances
et ministre des Finances,

Pauline Marois

Québec, octobre 2001

Madame Pauline Marois
Ministre d'État à l'Économie et aux Finances
et ministre des Finances
12, rue Saint-Louis
Québec

Madame la Ministre,

C'est avec plaisir que je vous remets ci-joint, pour transmission à l'Assemblée nationale, le rapport annuel de l'Institut de la statistique du Québec pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2001.

Ce rapport a été préparé conformément aux dispositions de l'article 32 de la Loi sur l'Institut de la statistique du Québec (L.R.Q., c. I-13.011).

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le directeur général,

Yvon Fortin

Québec, juin 2001

Table des matières

Chapitre 1

Présentation générale de l'Institut de la statistique du Québec 9

- Sa mission 9
- Ses valeurs de gestion 9
- Ses mécanismes permanents de consultation 9
- Son organisation 10
- Ses ressources humaines et financières 10

Chapitre 2

Mandats et principales réalisations 11

- 1. Le Service des statistiques sectorielles 11
 - 1.1 Son mandat 11
 - 1.2 Ses réalisations 11
 - Statistiques sur l'industrie bioalimentaire 11
 - Statistiques sur le secteur manufacturier 12
 - Statistiques sur le secteur tertiaire 12
 - Statistiques sur la science et la technologie 13
 - Statistiques sur les institutions financières 13
- 2. La Direction des comptes et des études économiques 14
 - 2.1 Son mandat 14
 - 2.2 Ses réalisations 14
 - Commerce extérieur 14
 - Comptes économiques (et banques de données statistiques) 15
 - Modèle intersectoriel 16
 - Statistiques sur les investissements 17
- 3. La Direction du travail et de la rémunération 17
 - 3.1 Son mandat 17
 - 3.2 Ses réalisations 17
 - Statistiques sur le travail et la rémunération 17
- 4. L'Observatoire de la culture et des communications 18
 - 4.1 Son mandat 18
 - 4.2 Ses réalisations 19
 - Production et diffusion de statistiques sur la culture et les communications 19
- 5. La Direction des statistiques sociodémographiques 19
 - 5.1 Son mandat 19
 - 5.2 Ses réalisations 19
 - Statistiques démographiques 19

- Statistiques sociales 20
- 6. La Direction Santé Québec 21
 - 6.1 Son mandat 21
 - 6.2 Ses réalisations 22
 - Statistiques et enquêtes sur la santé et le bien-être 22
- 7. Le Service des normes et de l'information 22
 - 7.1 Son mandat 22
 - 7.2 Ses réalisations 23
 - Statistiques régionales et publications de synthèse multisectorielle 23
 - Classifications 23
 - Information 23
 - Communications 24
- 8. La Direction de la méthodologie et des enquêtes spéciales 25
 - 8.1 Son mandat 25
 - 8.2 Ses réalisations 25
 - Méthodologie statistique 25
- 9. La Direction des technologies et des activités de collecte 25
 - 9.1 Son mandat 25
 - 9.2 Ses réalisations 26
 - Développement des systèmes 26
 - Technologies 26
 - Activités de collecte 26
- 10. Le Service de l'administration 26
 - 10.1 Son mandat 26
 - 10.2 Ses réalisations 26
 - Administration 26
- 11. Le Secrétariat et le Bureau du directeur général 27
 - 11.1 Leur mandat 27
 - 11.2 Leurs réalisations 27
 - Secrétariat 27

Chapitre 3

Rapport d'évaluation du niveau de protection des renseignements personnels à l'Institut de la statistique du Québec 31

Chapitre 4

Qualité des services aux citoyens 33

Chapitre 5
États financiers de l'exercice terminé
le 31 mars 2001 35

Annexes

- 1 Les publications et les cédéroms de l'Institut de la statistique du Québec parus en 2000-2001 **43**
- 2 La liste des enquêtes statistiques réalisées au cours de 2000-2001 **45**
- 3 Le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics de l'Institut de la statistique du Québec **47**
- 4 Les principes fondamentaux de la statistique officielle adoptés par la Commission économique pour l'Europe, organisme des Nations Unies **53**

Chapitre 1

Présentation générale de l'Institut de la statistique du Québec

Sa mission

Organisme constitué le 1^{er} avril 1999 avec l'entrée en vigueur des derniers articles de la Loi sur l'Institut de la statistique du Québec (L.R.Q., c. I-13.011) adoptée en juin 1998, l'Institut a pour mission, en vertu de sa loi constitutive, de (articles 2, 3 et 4) :

« [...] fournir des informations statistiques qui soient fiables et objectives sur la situation du Québec quant à tous les aspects de la société québécoise pour lesquels de telles informations sont pertinentes.

L'Institut constitue le lieu privilégié de production et de diffusion de l'information statistique pour les ministères et organismes du gouvernement, sauf à l'égard d'une telle information que ceux-ci produisent à des fins administratives. Il est le responsable de la réalisation de toutes les enquêtes statistiques d'intérêt général.

L'Institut établit et tient à jour le bilan démographique du Québec. À cette fin, il recueille et compile les données notamment sur les naissances, les mariages, les décès, l'immigration et l'émigration. Il procède en outre, annuellement, à une estimation de la population des municipalités.

L'Institut informe le public de l'état et de l'évolution comparés de la rémunération globale des salariés régis par une convention collective du gouvernement, des commissions scolaires, des collèges et des établissements d'une part et de la rémunération globale des autres salariés québécois de toute catégorie qu'il détermine d'autre part. Il publie, au plus tard le 30 novembre de chaque année, un rapport de ses constatations. Lorsque le gouvernement lui en fait la demande, l'Institut informe également le public de l'état et de l'évolution comparés de la rémunération globale des salariés régis par une convention collective des municipalités d'une part et de la rémunération globale des autres salariés québécois de toute catégorie qu'il détermine d'autre part.»

Le directeur général de l'Institut de la statistique du Québec représente officiellement le Québec auprès du Conseil consultatif fédéral-provincial de la politique statistique. À ce titre, il agit comme porte-parole du Québec auprès de Statistique Canada, il transmet à l'agence statistique fédérale les besoins statistiques de l'Administration publique québécoise, et il informe

les ministères et les organismes gouvernementaux du Québec de l'évolution des programmes à Statistique Canada.

Ses valeurs de gestion

L'Institut adhère aux valeurs de gestion suivantes:

La clientèle de l'Institut est au centre de son développement, qui se fait dans le respect des valeurs de gestion suivantes :

- *L'objectivité, la neutralité politique, l'impartialité, l'intégrité et le respect de la confidentialité des renseignements détenus constituent des valeurs fondamentales.*
- *La qualité de ses produits et services est une préoccupation constante de l'Institut.*
- *L'Institut donne la plus haute priorité à la satisfaction de sa clientèle et au respect des répondants à ses enquêtes et de ses autres fournisseurs de données.*
- *L'Institut veut être une organisation innovatrice et toujours plus performante.*
- *L'Institut reconnaît que la compétence de son personnel et son développement sont des conditions déterminantes dans la réalisation de sa mission et de ses objectifs.*

L'Institut adhère aux principes fondamentaux de la statistique officielle adoptés par la Commission économique pour l'Europe, organisme des Nations Unies.¹

Ses mécanismes permanents de consultation

Soucieux d'être à l'écoute des besoins et des préoccupations de sa clientèle et désireux de permettre à certains partenaires de participer à l'élaboration de ses grandes orientations, l'Institut anime plusieurs comités consultatifs sectoriels:

- le Comité permanent de gestion de la Direction Santé Québec,
- le Comité consultatif sur les statistiques sociodémographiques,

¹ Le texte des principes fondamentaux de la statistique officielle adoptés par la Commission économique pour l'Europe est reproduit à l'annexe 4 du présent rapport.

- le Comité consultatif sur les statistiques du travail et de la rémunération,
- le Comité consultatif sur les statistiques économiques et sectorielles.

Par ailleurs, nouvelle entité administrative créée au sein de l'ISQ en juin 2000, l'Observatoire de la culture et des communications dispose d'un comité de direction (qui définit les orientations et les priorités de travail, établit la programmation et détermine le mode de financement des projets) et des huit comités consultatifs suivants:

- le Comité des arts visuels et des métiers d'art,
- le Comité du cinéma, de l'audiovisuel et de la radiodiffusion,
- le Comité du disque et des arts de la scène,
- le Comité du livre, de la littérature et des bibliothèques,
- le Comité du multimédia,
- le Comité du patrimoine et des musées,
- le Comité des municipalités et des administrations locales,
- le Comité de la recherche universitaire.

De nombreuses activités de consultation de la clientèle ou de concertation auprès des partenaires ont, de plus, été menées en 2000-2001. Ces activités sont mentionnées dans chacun des programmes concernés du présent rapport.

Son organisation

La loi constitutive de l'Institut prévoit que celui-ci est dirigé par un directeur général nommé par le gouvernement pour un mandat de cinq ans (articles 14 et 15).

L'organigramme de l'Institut de la statistique du Québec au 31 mars 2001 est présenté dans les pages centrales de ce rapport.

Ses ressources humaines et financières

Pour l'exercice financier 2000-2001, l'Institut disposait de 234 postes autorisés, dont 193 postes réguliers. Son budget s'élevait à 19,2millions de dollars, dont 13,8millions provenaient de la subvention et 5,4millions de services rendus et d'autres revenus.

Chapitre 2 Mandats et principales réalisations

1. Le Service des statistiques sectorielles

1.1 Son mandat

Le Service des statistiques sectorielles a pour mandat d'assurer le maintien, le développement et l'intégration des statistiques sur les industries au Québec. Plus précisément, il intègre les données économiques provenant de différentes sources sur l'industrie bioalimentaire, l'industrie manufacturière, le secteur tertiaire, sur la science et la technologie, ainsi que sur les institutions financières.

Les programmes sous sa responsabilité sont les suivants:

- Statistiques sur l'industrie bioalimentaire,
- Statistiques sur le secteur manufacturier,
- Statistiques sur le secteur tertiaire,
- Statistiques sur la science et la technologie,
- Statistiques sur les institutions financières.

1.2 Ses réalisations

Statistiques sur l'industrie bioalimentaire

L'objectif poursuivi par l'Institut dans le cadre de ce programme est de recueillir, d'organiser, d'analyser et de diffuser, à partir de fichiers administratifs ou d'enquêtes diverses, des statistiques sur l'activité de production des entreprises bioalimentaires pour l'ensemble du Québec, par région et, lorsque cela est possible, par municipalité régionale de comté. L'Institut assume cette responsabilité en complémentarité avec Statistique Canada, notamment dans le cadre de l'accord fédéral-provincial concernant l'échange de renseignements dans le domaine agricole. Il travaille également en très étroite collaboration avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation qui contribue ainsi activement à déterminer les orientations de ce programme d'activités et à faire en sorte qu'il réponde aux attentes de la clientèle. La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, la Régie des assurances agricoles du Québec, les associations et les fédérations de producteurs et Agriculture et Agroalimentaire Canada sont également des partenaires de l'ISQ dans ce programme.

Les activités menées dans ce programme répondent aux besoins exprimés par de nombreuses clientèles parmi lesquelles on compte: le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, la Régie

des marchés agricoles et alimentaires du Québec, la Régie des assurances agricoles du Québec, Statistique Canada, Agriculture et Agroalimentaire Canada, l'Union des producteurs agricoles et ses fédérations, les universités et autres maisons d'enseignement et des consultants.

L'Institut obtient notamment ses données dans ce domaine en exploitant divers fichiers administratifs à des fins statistiques. Ainsi, en vertu d'une entente de collaboration avec la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec et la Fédération des producteurs de lait, l'Institut exploite les fichiers administratifs qu'il reçoit de ces deux partenaires et il produit les statistiques officielles sur la production laitière du Québec. L'Institut exploite également les données issues de fichiers administratifs provenant du bureau régional d'Alma du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation pour réaliser les statistiques sur la production (quantité et valeur) de bleuets au Québec.

En 2000-2001, l'Institut a de plus réalisé les enquêtes suivantes sur les productions végétales et animales:

- Enquête sur la mise en marché de la pomme,
- Enquête sur l'apiculture au Québec,
- Enquêtes auprès des conserveries,
- Enquêtes sur l'ensemencement, sur l'écoulement et sur la récolte de pommes de terre,
- Enquête auprès des couvoirs.

L'Institut diffuse l'information produite dans ce programme par divers canaux. En collaboration avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, il a réalisé en 2000-2001 la publication intitulée *Profil sectoriel de l'industrie bioalimentaire au Québec, édition 2000*, présentant l'information relative au compte de production agricole du Québec ainsi qu'aux principales composantes de l'industrie bioalimentaire québécoise, et offrant un survol rapide des performances de chacun des secteurs. Il diffuse sur son site Internet les principales statistiques sur la production agricole au Québec (élevage, productions d'origine animale, cultures, recettes provenant de l'agriculture, exportations et importations de produits agroalimentaires, etc.). Tous les trimestres, il rend également disponibles sur Internet, dans le bulletin *Agro-Flash*, les principales statistiques, accompagnées de faits saillants, sur les revenus et les dépenses des

agriculteurs. Un rapport sur la production mensuelle de lait au Québec est également envoyé chaque année à la Commission canadienne du lait.

Par ailleurs, comme à chaque année, l'Institut a continué de présenter mensuellement sur son site Internet ses indicateurs sur l'état des cultures au Québec, données qu'il obtient de la Régie des assurances agricoles du Québec. Ces divers tableaux, très appréciés de la clientèle, tracent un portrait de la situation des cultures au Québec, par région, au cours de la saison de végétation 2000: les conditions d'humidité du sol, les causes de dommages, la situation des travaux de semis et de récolte, les conditions générales des cultures, le stade de développement des plants, une évaluation du rendement et de la qualité de la production.

Enfin, l'Institut représente le Québec au Comité fédéral-provincial de la statistique agricole.

Statistiques sur le secteur manufacturier

Le but de ce programme est d'organiser, d'analyser et de diffuser, à partir des données que l'Institut obtient de Statistique Canada en vertu de l'entente fédérale-provinciale sur les activités des industries manufacturières, les statistiques sur l'activité de production des établissements manufacturiers, tant pour l'ensemble du Québec que pour ses régions. L'Institut exploite donc les données de l'enquête de Statistique Canada sur le secteur manufacturier pour en tirer des statistiques répondant aux besoins spécifiques du Québec, particulièrement en ce qui a trait aux PME, aux données régionales et à la consommation énergétique des entreprises.

Puisque le processus de production des statistiques sur les entreprises manufacturières fait en sorte que les données ne sont généralement disponibles qu'après un délai de deux ans, l'activité de l'ISQ dans le cadre de ce programme consiste également à utiliser des données préliminaires ainsi que des méthodes économétriques pour produire des statistiques manufacturières actualisées.

Les clientèles pour qui l'Institut réalise ces activités sont essentiellement les ministères, les entreprises et les sociétés, les corporations reliées au développement économique, les associations, le réseau de l'enseignement, le réseau financier et des consultants.

L'Institut diffuse d'abord les informations qu'il produit dans le cadre de ce programme par un ensemble de publications annuelles. En 2000-2001, les titres suivants ont été publiés:

- *Destination des expéditions des manufacturiers exportateurs du Québec, 1995-1997,*
- *Les PME au Québec - État de la situation, édition 1999,*

- *Statistiques manufacturières régionales, édition 2000,*
- *Statistiques des PME manufacturières au Québec, édition 2000,*
- *Profil du secteur manufacturier au Québec, édition 2000.*

De plus, l'Institut diffuse sur Internet les statistiques principales de l'ensemble des industries manufacturières au Québec, les statistiques sur l'activité manufacturière des PME et grandes entreprises, des profils statistiques du secteur manufacturier par groupe d'industries, ainsi que des données sur la part relative des expéditions de produits manufacturés de chaque région du Québec, par groupe d'industries.

Mentionnons, enfin, que l'Institut a entrepris de renouveler en 2000-2001 son entente de partage de renseignements avec Statistique Canada dans le domaine des statistiques sur les entreprises. Par ailleurs, dans le contexte de la refonte des enquêtes auprès des entreprises conduite à Statistique Canada, des modalités de collaboration très étroite entre l'ISQ et l'agence statistique canadienne ont également été convenues.

L'Institut représente le Québec au sein du Comité fédéral-provincial de la statistique des entreprises.

Statistiques sur le secteur tertiaire

L'objectif que poursuit l'Institut dans ce domaine est la mise en place d'un programme de développement, d'organisation et de production des statistiques sur le secteur tertiaire au Québec, pour ensuite être en mesure de recueillir, d'analyser, de traiter et de diffuser les statistiques sur ce secteur d'activité.

Les clientèles de ce programme sont principalement le ministère de l'Industrie et du Commerce, le ministère des Ressources naturelles, Tourisme Québec et les autres ministères.

En vertu de l'Accord concernant l'échange de renseignements sur les services, les télécommunications, la science et la technologie, entente fédérale-provinciale signée en 1993 avec Statistique Canada, l'Institut a accès aux données de plusieurs enquêtes de l'agence fédérale sur le secteur des services, dont celles des enquêtes sur les services aux entreprises. L'Institut a d'ailleurs commandé diverses compilations spéciales de ces données qu'il a diffusées sur son site Internet.

L'Institut a également procédé aux enquêtes suivantes dans le secteur touristique, en 2000-2001:

- Enquête sur la fréquentation des établissements d'hébergement du Québec (Tourisme Québec),
- Enquête sur la fréquentation des terrains de camping - Été 2000 (ministère de l'Industrie et du Commerce et Tourisme Québec),

- Enquête sur la fréquentation des gîtes touristiques (Tourisme Québec),
- Enquête sur la fréquentation des sites, des attraits et des bureaux d'information touristique au Québec - Été 2000 (ministère de l'Industrie et du Commerce et Tourisme Québec).

Statistiques sur la science et la technologie

L'objectif de l'Institut dans ce programme consiste à recueillir, au moyen d'enquêtes diverses et en puisant de diverses sources, des statistiques dans le domaine de la science et de la technologie au Québec, à intégrer ces données, à les diffuser et à s'assurer que les données qu'il produit à cet égard sont le reflet des priorités signalées par ses partenaires de l'Administration publique (notamment le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie).

Outre ce partenaire, les principales clientèles à qui s'adresse l'Institut par ce programme sont constituées de firmes-conseils et d'entreprises privées.

En vertu de l'Accord concernant l'échange de renseignements sur les services, les télécommunications, la science et la technologie – entente fédérale-provinciale signée en 1993 avec Statistique Canada – l'Institut reçoit normalement de l'agence fédérale les données provenant de l'enquête sur la R-D dans l'industrie. Toutefois, Statistique Canada utilisant dorénavant en grande partie des données de sources fiscales plutôt que des données d'enquêtes, la transmission de ces informations à l'Institut a été suspendue en 1999-2000 dans l'attente que cette transmission soit reconnue par les législations des divers intervenants. Pour cette raison, l'Institut n'a donc pas pu réaliser au cours de 2000-2001 son programme habituel de publication et de diffusion en ce domaine.

L'Institut a réalisé, en 2000-2001, à la demande du ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie, une enquête sur les dépenses de l'Administration publique québécoise dans les domaines de la R-D, de l'innovation et de la culture scientifique. Une entente a par ailleurs été conclue pour la réalisation d'une enquête visant à tracer le profil de l'industrie du multimédia et des services électroniques, à la demande du ministère de la Culture et des Communications, du CETECH et du ministère de l'Industrie et du Commerce.

En septembre 2000, l'Institut a mis sur pied une équipe de travail chargée de développer un programme statistique relatif à l'économie du savoir. En plus de compléter les mesures reliées aux investissements dans l'économie du savoir, un des objectifs que poursuit l'ISQ dans ce programme est de développer une série d'indicateurs qui permettent d'évaluer l'impact de ces investissements sur la diplomation, le nombre de bre-

vets enregistrés, la production, les exportations, etc. Ces indicateurs permettent des comparaisons dans le temps et également avec les principales économies industrialisées. L'Institut continuait également à diriger un groupe de travail qui le conseillait sur ses orientations et sur ses choix méthodologiques en ce domaine. En 2000-2001, une enquête sur l'adoption du commerce électronique par les PME québécoises a été conduite.

Pour faire connaître les résultats des travaux de cette équipe sur l'économie du savoir, l'Institut lançait en septembre 2000 le bulletin trimestriel *S@voir.stat*. Chaque numéro de ce bulletin contient: des données statistiques détaillées mettant en lumière un aspect du développement de l'économie du savoir tels le commerce international par niveau technologique et l'utilisation d'Internet, et un tableau récapitulatif des principaux indicateurs reliés à l'économie du savoir.

Signalons, enfin, que l'ISQ a présidé le sous-comité interministériel responsable de l'organisation de la statistique dans le domaine de la science et de la technologie. L'ISQ a pris en charge l'organisation matérielle de la réunion des utilisateurs et des fournisseurs provinciaux de statistiques sur les sciences et technologies, tenue à Québec en novembre 2000, à l'initiative de Statistique Canada. Une représentante de l'ISQ y a présenté une communication intitulée «Indicateurs sur l'économie du savoir: le commerce international du Québec par niveau technologique».

Statistiques sur les institutions financières

L'objectif que poursuit l'Institut dans ce programme est de recueillir—à partir d'enquêtes et de fichiers administratifs—d'organiser, d'analyser et de diffuser des statistiques sur l'activité des institutions financières au Québec et par région. L'Institut décrit et quantifie le rôle des différents types d'institutions dans l'offre de services financiers au Québec, selon les principaux véhicules d'épargne et de crédit, selon les catégories d'agents économiques et selon l'origine des entreprises, et il régionalise le bilan des institutions financières actives au Québec, afin d'appuyer le gouvernement québécois dans l'examen de l'efficacité du secteur et dans le suivi de l'évolution de quelques grandes variables de l'économie québécoise (l'épargne, le crédit, etc.).

Les clientèles à qui s'adresse l'Institut par ce programme sont principalement l'Inspecteur général des institutions financières, le ministère des Finances, le ministère de l'Industrie et du Commerce, la Caisse de dépôt et placement du Québec, la Commission des valeurs mobilières du Québec, le ministère du Conseil exécutif, Statistique Canada et les institutions financières.

En 2000-2001, deux enquêtes ont été conduites dans le cadre de ce programme:

- Activité des fonds communs de placement au Québec,
- Enquête sur les sociétés de fiducie et de prêts hypothécaires.

L'Institut a diffusé l'information ainsi recueillie dans ses deux publications régulières, soit *L'activité des institutions de dépôt au Québec, 1995-1999* et sa publication trimestrielle *Institutions de dépôt*. Les principales données issues de ces publications sont également disponibles sur le site Internet de l'ISQ et, tous les trimestres, l'Institut diffuse sur son site le bulletin *L'actif des Québécois dans les fonds communs de placement*.

2. La Direction des comptes et des études économiques

2.1 Son mandat

La Direction des comptes et des études économiques assure le maintien et le développement du système de comptabilité économique du Québec. Elle organise de façon intégrée les principales statistiques économiques globales portant sur le Québec, notamment celles sur le commerce extérieur et les investissements. Elle diffuse sur une base régulière les principaux indicateurs économiques conjoncturels. La Direction exploite, met à jour et perfectionne le modèle intersectoriel, qui permet de mesurer les répercussions d'un projet sur l'économie québécoise. Grâce à ce modèle, la Direction effectue de nombreuses simulations et études d'impact, principalement à la demande des ministères et des organismes gouvernementaux. En concertation avec divers partenaires, elle procède à la conception, au développement et à la mise en place de banques de données (banque de données pour les promoteurs et les investisseurs Horace, banque de statistiques officielles, banque d'entreprises de l'ISQ).

La Direction des comptes et des études économiques est responsable des programmes suivants:

- Commerce extérieur,
- Comptes économiques (et banques de données statistiques),
- Modèle intersectoriel,
- Statistiques sur les investissements.

2.2 Ses réalisations

Commerce extérieur

L'objectif poursuivi par l'Institut dans ce programme est d'organiser et de diffuser les statistiques

les plus fiables et les plus détaillées possible sur le commerce international et interprovincial du Québec à partir des données provenant de diverses sources, notamment de Statistique Canada. L'Institut agit, de plus, comme coordonnateur auprès de Statistique Canada en ce qui concerne l'obtention et la transmission à ses partenaires ministériels des données sur le commerce interprovincial.

Afin d'obtenir des données qui reflètent le plus justement possible le commerce international de marchandises du Québec, l'ISQ procède à des corrections qui consistent à épurer le fichier qu'il reçoit de Statistique Canada, en utilisant des informations complémentaires qu'il obtient d'autres sources statistiques: en particulier, il ajoute les importations à destination du Québec qui sont dédouanées ailleurs au Canada. L'ISQ produit ainsi des données «corrigées» des exportations et des importations québécoises sur une base mensuelle, trimestrielle et annuelle, par produit et par pays. Il produit et diffuse également des données mensuelles désaisonnalisées et en dollars constants sur le commerce international des marchandises du Québec.

Les principales clientèles à qui s'adresse ce programme sont les ministères – en particulier le ministère de l'Industrie et du Commerce, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le ministère des Ressources naturelles et le ministère des Finances – le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes, les universités, les entreprises, les banques et les consultants.

L'Institut diffuse l'information qu'il produit dans ce programme au moyen, entre autres, d'un nouveau bulletin trimestriel lancé au cours de l'exercice 2000-2001 et intitulé *Commerce international de marchandises au Québec*. Ce bulletin présente d'abord l'évolution des importations et des exportations québécoises au cours du dernier trimestre. On y retrouve également un article traitant d'un sujet particulier, concernant un produit, des partenaires commerciaux ou des concepts relatifs au commerce international. L'Institut diffuse également sur Internet les principales données produites dans ce programme (principaux pays de destination des exportations, principaux produits exportés, principaux pays de provenance des importations, principaux produits importés, valeurs en dollars constants et en dollars courants).

De nouveau en 2000-2001, l'Institut a produit le cédérom *Commerce international du Québec - Échanges de marchandises, 1981-1999, édition 2000*. On y retrouve notamment les valeurs des exportations et des importations québécoises par produit et par pays, des statistiques sur le commerce extérieur selon les comptes économiques du Québec, des indicateurs de compétitivité des pays de l'OCDE et du Québec tels

que le PIB par habitant, la productivité du travail, les coûts unitaires de main-d'œuvre, les taux de change, la parité de pouvoir d'achat, les niveaux de prix comparés, et d'autres indicateurs comme la population, l'emploi, etc.

Par ailleurs, soulignons que grâce à la base de données qu'il a mise sur pied en ce domaine, l'Institut transmet chaque mois sur cédérom des fichiers de données sur le commerce international du Québec à ses divers partenaires. Les données mensuelles et trimestrielles continuent également d'être vendues, sur demande, sous forme de compilations spéciales.

En matière de consultation, mentionnons, enfin, que l'Institut a dirigé les travaux d'un groupe de travail interministériel sur les statistiques du commerce international. Notons également que l'ISQ a été invité, en 2000-2001, à participer au Comité des coordonnateurs ministériels d'affaires internationales coprésidé par le ministère de l'Industrie et du Commerce et le ministère des Relations internationales. La participation de l'Institut à cette instance interministérielle lui permet d'être au fait des orientations et des actions gouvernementales en matière de relations internationales et de collaborer à la réalisation de produits conjoints, comme la constitution d'un catalogue des expertises de l'Administration publique québécoise.

Comptes économiques (et banques de données statistiques)

L'objectif de l'Institut dans le cadre de ce programme est de produire, d'analyser et de diffuser les comptes économiques des revenus et des dépenses pour le Québec, de développer des méthodologies de production de nouvelles données économiques, de conduire divers travaux de base relatifs aux outils statistiques et aux méthodes quantitatives, et de diffuser les principaux indicateurs de la situation socio-économique au Québec. De plus, ce programme vise à produire les données sur les revenus et les dépenses de l'Administration publique provinciale sur la base des comptes économiques et à fournir cette information à Statistique Canada pour les comptes nationaux canadiens. C'est également dans le cadre de ce programme que l'Institut conçoit, réalise et fait la promotion de l'utilisation de diverses banques de données statistiques.

Les clientèles à qui s'adresse l'Institut par ce programme sont les ministères et les organismes, en particulier le ministère des Finances, le ministère de l'Industrie et du Commerce, la Caisse de dépôt et placement du Québec, Hydro-Québec, de même que Statistique Canada, les institutions financières, les conjoncturistes et le grand public.

L'Institut diffuse cette information par divers canaux. En 2000-2001, il a produit sa publication annuelle intitulée *Comptes économiques des revenus et des dépenses, édition 2000*. À l'aide des statistiques sur la comptabilité nationale, cette publication décrit l'évolution des principales variables macroéconomiques au Québec depuis 1981.

L'Institut a poursuivi ses travaux d'estimation des données trimestrielles des revenus et des dépenses des comptes économiques du Québec, en dollars courants et en dollars constants, et il a diffusé cette information dans sa publication trimestrielle intitulée *Comptes économiques du Québec*.

En ce qui a trait aux données sur les revenus et les dépenses de l'Administration publique provinciale sur la base des comptes économiques, l'Institut a continué de fournir à Statistique Canada, sur une base régulière, les données que cet organisme diffuse dans le cadre des comptes nationaux trimestriels.

L'Institut a également mené divers travaux relatifs à la classification et à l'intégration de certaines données des administrations publiques locales qui lui sont utiles aux fins du programme sur les comptes économiques. À cette fin, il a conduit une enquête sur les statistiques trimestrielles des finances municipales auprès des municipalités de 50000 habitants et plus et des communautés urbaines du Québec. Il a également mené une enquête auprès des établissements d'enseignement collégial et universitaire dans le but d'établir sur une base trimestrielle, aux fins de la comptabilité nationale, les revenus et les dépenses de ces établissements.

L'Institut a collaboré activement avec Statistique Canada à la révision historique du système canadien des comptes nationaux, tant en ce qui a trait à l'interprétation des règles de classification suggérées par les organismes internationaux, qu'en ce qui concerne l'application de ces règles aux institutions québécoises et la fourniture de données.

Il a réalisé les estimations mensuelles et trimestrielles du produit intérieur brut réel par industrie pour l'ensemble de l'univers des activités économiques et il a diffusé cette information sur son site Internet, dans sa publication mensuelle intitulée *Produit intérieur brut par industrie au Québec*. Prolongement, sur le plan provincial, de la publication mensuelle de Statistique Canada portant sur les estimations du PIB par industrie, cette publication contient des données mensuelles, trimestrielles et annuelles relatives à l'apport de chaque branche d'activité au produit intérieur brut au coût des facteurs.

Chaque trimestre, l'Institut a réalisé *L'Écostat*, véritable tableau de bord de la situation économique québécoise. Constituée des variables des plus

significatives, cette publication se révèle le témoin fidèle des grandes tendances de l'économie québécoise grâce à ses faits saillants de la conjoncture économique du dernier trimestre, à plus de 1000 indicateurs socio-économiques sur la population, les comptes économiques, les prix, etc., à sa centaine de tableaux statistiques, à ses quelque 300 illustrations graphiques sur l'emploi, les salaires, la construction, et à ses textes d'analyses thématiques.

Tous les vendredis, l'Institut diffuse également, sous forme imprimée et sur son site Internet, *Stat-Express - Bulletin hebdomadaire des indicateurs économiques conjoncturels*, permettant de suivre l'évolution de la conjoncture économique au Québec, au Canada et à Montréal grâce à des tableaux présentant les taux de variation des principaux indicateurs économiques (plus de 30), aux faits saillants de la semaine et à des textes et des graphiques sur les nouvelles données de la semaine. Un calendrier de diffusion prévue des indicateurs complète le document.

Mentionnons également la parution de la publication *Revenu personnel selon les régions administratives, les régions métropolitaines et les MRC, édition 2001*, qui présente le revenu personnel par région administrative, et selon les régions métropolitaines et les municipalités régionales de comté.

Au chapitre de la gestion de banques de données statistiques, soulignons que l'Institut, à titre de mandataire du projet, a réalisé au cours de l'exercice financier 2000-2001 la conception administrative de la Banque de données statistiques officielles sur le Québec. Élément important de la mise en œuvre de l'infrastructure gouvernementale, ce système et cet entrepôt centralisé de données alimenté par 13 partenaires offrira aux citoyens et aux entreprises un moyen unique d'accéder aux statistiques officielles sur le Québec. Sans nécessairement devoir connaître les différentes composantes de l'Administration publique québécoise et peu importe le site Internet gouvernemental où il se trouvera, l'utilisateur pourra obtenir des données statistiques officielles sur le Québec qui sont complètes, à jour, uniformes, comparables et fiables.

En 2000-2001, l'Institut a effectué diverses améliorations à la banque de données Horace, tant sur le plan technologique (faciliter le chargement, le transfert et la procédure de sélection des données, etc.) que sur le contenu (nouvelles données, révision des métadonnées et des nomenclatures, etc.) et le service à la clientèle (nouveau bulletin électronique, aide interactive, etc.). L'Institut a également participé aux différents travaux de développement des vitrines promotionnelles.

Pour faciliter l'application de l'article 28 de sa loi constitutive, autorisant le directeur général de l'ISQ à permettre la transmission de listes d'entreprises, l'Ins-

titut de la statistique du Québec a poursuivi en 2000-2001 les travaux de mise en place d'une *Banque de données sur les entreprises*. L'ISQ veut agir dans ce projet en étroite collaboration avec les gestionnaires de la BDRE de Statistique Canada afin de garantir la cohérence des informations et des classifications utilisées de part et d'autre dans les deux banques.

L'Institut est, par ailleurs, le représentant du Québec au sein du Comité fédéral-provincial des comptes économiques, ainsi qu'au Comité fédéral-provincial de la statistique des administrations publiques.

Modèle intersectoriel

L'objectif de l'Institut de la statistique du Québec dans ce programme est d'offrir aux différents intervenants de la scène socio-économique – tant au sein du gouvernement que dans le secteur privé – un outil, le modèle intersectoriel, qui leur donne la possibilité d'évaluer l'impact économique d'un projet donné, par exemple de mesurer l'effet sur l'économie de nouvelles dépenses ou de nouveaux investissements. Ce modèle repose sur le tableau intersectoriel de l'économie québécoise, qui est une source d'informations intégrées sur la production et l'utilisation des biens et des services en circulation dans l'économie québécoise.

Par ce programme, l'Institut répond aux besoins de clientèles variées, tant du secteur public que du secteur privé: ministères, organismes, firmes de consultants, entreprises, promoteurs, chercheurs, universités, etc.

En 2000-2001, l'Institut a répondu à de nombreuses demandes de simulations qui lui ont été adressées par diverses clientèles et il a fourni à ses clients qui sont abonnés en accès direct au modèle le soutien et l'encadrement leur permettant de réaliser eux-mêmes les simulations dont ils ont eu besoin. L'Institut a veillé à assurer la mise à jour continue de la banque de données du modèle intersectoriel pour faire en sorte que les données utilisées dans les études d'impact soient les plus récentes. Cette caractéristique constitue d'ailleurs l'avantage comparatif majeur du modèle de l'ISQ et une raison importante de son utilité pour la clientèle.

Après avoir procédé, au début de l'exercice 2000-2001, à une refonte du système de modélisation mathématique du modèle intersectoriel, l'ISQ a entrepris de relever plusieurs défis techniques dans le cadre de ce projet. Grâce à l'utilisation de la technologie de pointe pour le traitement de l'information, l'ISQ a, en effet, entrepris de rendre cette application accessible sur le Web, en ayant recours aux techniques de chiffrement des données et d'authentification des utilisateurs afin d'assurer les niveaux les plus élevés de sécurité.

Statistiques sur les investissements

La production de Statistique Canada dans le domaine des investissements n'étant pas suffisamment détaillée par activité économique et par région au Québec, l'objectif que poursuit l'Institut par ce programme est de produire et de diffuser des statistiques sur les investissements privés et publics par secteur d'activité économique et par région, ainsi que des statistiques sur les investissements publics par composante du secteur public et par région. Ces données sont également rapprochées sur une base régulière de celles des comptes économiques du Québec.

Une entente avec Statistique Canada permet à l'ISQ d'avoir accès aux données recueillies par l'agence fédérale sur les secteurs privé et public au Québec. En contrepartie, l'ISQ fournit à Statistique Canada les données de l'Administration publique provinciale sur les dépenses en immobilisations, en réparations et en entretien pour les terrains, la construction résidentielle et non résidentielle ainsi que pour les machines et l'équipement, données qu'il recueille par voie d'enquête deux fois par année.

L'Institut diffuse l'information qu'il produit dans ce programme sur son site Internet, de même que dans sa publication annuelle intitulée *Investissements privés et publics, Québec et ses régions*, dont l'édition portant la mention *Perspectives révisées 2000*, parue en janvier 2001, contient les données sur les dépenses réelles en immobilisations et en réparations de 1996, 1997 et 1998 et les dépenses réelles provisoires de 1999, ainsi que les perspectives révisées de 2000. On y trouve la répartition détaillée des dépenses en immobilisations et en réparations au Québec par secteur d'activité économique et par région administrative, ainsi que la ventilation régionale des données relatives au secteur public.

3. La Direction du travail et de la rémunération

3.1 Son mandat

La Direction du travail et de la rémunération a pour mandat, en application de l'article 4 de la loi sur l'ISQ, d'informer le public de l'état et de l'évolution comparés de la rémunération globale des salariés du secteur public (soit les salariés régis par une convention collective du gouvernement, des commissions scolaires, des collèges et des établissements de santé et de services sociaux) et des autres salariés travaillant dans les principaux secteurs de l'économie québécoise. Ces informations, qui servent de point de référence pour les parties à la négociation dans le secteur public, sont notamment contenues dans la comparaison de la rémunération globale des salariés de l'administration québécoise par rapport à celle des autres

salariés québécois que l'Institut est tenu de publier avant le 30 novembre de chaque année. Cette Direction réalise également des travaux de recherche et des enquêtes portant sur toute question relative au travail et à la rémunération et elle produit des études sur mesure répondant aux besoins spécifiques de la clientèle.

Elle est responsable du programme Statistiques sur le travail et la rémunération.

3.2 Ses réalisations

Statistiques sur le travail et la rémunération

L'objectif de l'Institut dans ce programme est d'abord de produire chaque année le rapport de comparaison sur la rémunération des salariés requis en vertu de la loi et de réaliser les travaux de développements méthodologiques et conceptuels s'y rapportant. Cette comparaison s'appuie essentiellement sur l'Enquête sur la rémunération globale (ERG) qu'il conduit chaque année. Les données recueillies dans cette enquête sont également utilisées pour la production d'études spécifiques et pour alimenter des banques de données. L'Institut vise aussi par ce programme à répondre aux besoins d'études reliées au travail ou à la rémunération, études qu'il conduit de sa propre initiative lorsqu'il en perçoit la nécessité ou à la demande de clients particuliers qui en défraient les coûts. L'Institut s'assure de maintenir des contacts étroits avec ses partenaires privilégiés, soit les parties patronales et syndicales de l'administration québécoise, et de créer d'autres réseaux de collaboration, particulièrement avec les ministères et les organismes gouvernementaux, les organismes de recherche et les universités. Enfin, l'Institut vise à répondre le plus rapidement possible aux diverses demandes d'information qui lui sont adressées, soit en donnant les informations recherchées ou en dirigeant adéquatement le demandeur vers l'organisme en mesure de fournir la réponse.

Les parties patronales et syndicales de l'administration québécoise constituent la clientèle privilégiée de ce programme. Celui-ci s'adresse également aux entreprises privées et publiques, aux syndicats et associations professionnelles, aux municipalités, aux universités, aux organismes de recherche, aux consultants, aux médias et au grand public.

Conformément à son mandat, l'Institut a publié, en novembre 2000, l'ouvrage intitulé *Rémunération des salariés: état et évolution comparés, 2000*. Ce document présente les constats de l'ISQ sur la rémunération des salariés au Québec. La première partie compare les salaires, les avantages sociaux et la rémunération globale des employés de l'administration

québécoise avec ceux des autres salariés québécois des différents secteurs du marché du travail (privé, municipal, entreprises publiques, universitaire et fédéral). Elle fait également le point sur l'évolution des écarts de rémunération. La deuxième partie présente les tendances salariales pour l'administration québécoise et les divers secteurs de l'économie. Elle étudie le pouvoir d'achat des travailleurs et analyse les contextes économique et du marché du travail sous l'angle de la rémunération. De plus, elle présente les prévisions économiques et les perspectives salariales de l'Institut pour 2000 et 2001.

Avec la parution, en juin 2000, du document intitulé *La rémunération variable: fréquences et caractéristiques selon les secteurs - Enquête 1999*, l'Institut présentait pour la première fois une analyse portant sur la rémunération variable dans les secteurs du marché du travail à l'exception de l'administration québécoise, soit : les autres salariés québécois; les secteurs privé, privé syndiqué et privé non syndiqué; et le secteur «autre public». Des données sur la présence des régimes de rémunération variable selon différentes catégories d'emplois du marché y sont présentées. Il s'agit des cadres, des contremaîtres, des professionnels, des techniciens, ainsi que des employés de bureau, d'entretien et de service, de production et de vente.

L'Institut distribue gratuitement aux parties directement concernées par les comparaisons de rémunération les copies de ces rapports. L'ensemble des informations statistiques contenues dans ces rapports sont disponibles pour le grand public sur le site Internet de l'ISQ. On y trouve également des informations sommaires (responsabilités et salaires) pour chacun des 72 emplois repères analysés par l'ISQ et pour les emplois qui peuvent leur être associés (environ 1500 titres d'emplois).

En 2000-2001, l'Institut a également réalisé le document intitulé *Le secteur de l'exploitation forestière: évolution des conditions de travail de 1983 à 1999*, qui décrit l'état de la situation du travail en forêt au Québec de même que son évolution au cours de la période de 1983 à 1999. Ce rapport constitue une étude longitudinale, en quatre volets, des conditions de travail dans le secteur de l'exploitation forestière. Des données sur l'emploi, la rémunération, la masse salariale et les lésions professionnelles y sont ainsi présentées et analysées.

Par ailleurs, tous les trimestres, l'Institut diffuse son bulletin *Flash-info – Travail et rémunération* afin d'informer sa clientèle des nouvelles tendances, des travaux en cours et des principaux résultats des études complétées dans les domaines du travail et de la rémunération. Ce bulletin est également utilisé afin de diffuser des analyses particulières sur le marché du

travail et la rémunération. La réponse aux demandes d'information a également représenté une part notable de l'activité de diffusion de l'Institut en ce domaine, puisque la Direction a répondu à 1005 demandes au cours de 2000-2001 provenant de différents intervenants du monde du travail et du public en général.

L'Institut a finalisé en 2000-2001 l'Enquête sur la rémunération globale de 2000 (planification, développements méthodologiques et informatiques, formation, collecte, production des fichiers, rétrospective) et il a procédé aux travaux de planification de celle de 2001. L'Institut transmet un rapport personnalisé de comparaison de rémunération à chacun des quelque 200 répondants à l'ERG. Il répond également aux demandes de traitements particuliers des données de l'ERG provenant des répondants.

À la suite d'une modification apportée en 2000-2001 à la Loi sur l'Institut de la statistique du Québec (élargissant au domaine municipal la mission d'information de l'ISQ en matière de comparaison salariale) et dans le contexte de réorganisation municipale au Québec, une réflexion majeure a été menée afin de déterminer les stratégies et les orientations des travaux de l'ISQ dans ce domaine. De nombreuses discussions ont, de plus, été amorcées relativement aux mandats majeurs qui pourraient être confiés à l'ISQ quant à la rémunération et aux coûts de main-d'œuvre dans le secteur municipal.

Enfin, la Direction représente l'Administration publique québécoise au sein du Comité fédéral-provincial sur la statistique du travail.

4. L'Observatoire de la culture et des communications

4.1 Son mandat

Créé en juin 2000 dans le but notamment de regrouper en un seul lieu la production et la diffusion de données statistiques émanant jusqu'ici de différentes sources, l'Observatoire de la culture et des communications a pour mission de répondre aux besoins des intervenants des secteurs de la culture et des communications, ainsi qu'à ceux des personnes qui traitent avec ces secteurs en matière de statistiques, de soutien à la recherche et de veille.

Le mandat de l'Observatoire de la culture et des communications est de: 1)développer un système intégré de statistiques de façon à couvrir tout le champ de la culture et des communications; 2)faciliter le transfert des connaissances au bénéfice des intervenants des secteurs de la culture et des communications; 3)favoriser la collaboration avec les unités ou les centres de recherche existants, notamment dans le

milieu universitaire; 4) valoriser les banques de données existantes chez les partenaires, tant institutionnels que privés (associations, syndicats, entreprises, etc.), et favoriser les interactions avec les producteurs de statistiques ou de connaissances qui œuvrent dans des domaines semblables ou connexes; 5) mobiliser de nouvelles ressources, notamment en offrant des services professionnels sur une base d'affaires; 6) documenter l'importance et le rôle de la culture et des communications dans la société moderne et contribuer à la réflexion sur les grandes tendances internationales.

En plus de l'Institut de la statistique du Québec, qui a été choisi pour loger l'Observatoire, trois partenaires financiers assurent le fonctionnement de cette nouvelle entité administrative: le ministère de la Culture et des Communications, la Société de développement des entreprises culturelles et le Conseil des arts et des lettres du Québec.

4.2 Ses réalisations

Production et diffusion de statistiques sur la culture et les communications

L'objectif que poursuit l'Institut par ce programme consiste à colliger des statistiques de sources diverses sur la culture et les communications, à les intégrer et à les structurer en fonction d'un cadre de référence, à diffuser cette information et à orienter sa propre production de données dans ce domaine, ainsi que celle de Statistique Canada, en fonction des priorités de l'Administration publique québécoise et des intérêts du Québec.

En plus des trois partenaires mentionnés précédemment, les principales clientèles à qui s'adresse l'Institut en ce domaine sont les suivantes: les organisations des milieux de la culture et des communications, la Régie du cinéma, la Cinémathèque québécoise, l'Institut national de la recherche scientifique, les municipalités, les conseils régionaux de la culture, les organismes de recherche, les associations (notamment l'Association nationale des éditeurs de livres), les universités et le secteur privé.

En vertu de l'accord signé en 1986 avec Statistique Canada sur la collecte et l'échange de renseignements concernant le programme des statistiques sur la culture, l'Institut reçoit de l'agence fédérale les données de plusieurs enquêtes, dont celles sur les éditeurs de livres, sur les éditeurs de périodiques, sur les arts de la scène, sur la production de disques et de bandes préenregistrées, etc.

Une enquête sur les projections cinématographiques a de nouveau été conduite en 2000-2001 à la demande de la Régie du cinéma. Une enquête sur l'industrie du livre a également été amorcée.

Les titres suivants sont parus au cours de 2000-2001:

- *Dépenses, recettes autonomes et emplois de l'Administration publique québécoise au titre de la culture, 1994-1999*,
- *Statistiques sur l'industrie du film, édition 2000*,
- *Statistiques sur l'industrie du film, édition 2000 - Annexe statistique*.

Les principales données des publications précédentes font également l'objet d'une diffusion sur le site Internet de l'Institut, où l'on retrouve aussi le bulletin mensuel intitulé *Données culturelles en bref: l'industrie du film*.

5. La Direction des statistiques sociodémographiques

5.1 Son mandat

La Direction des statistiques sociodémographiques établit et tient à jour le bilan démographique du Québec, conformément à l'article 3 de la loi sur l'ISQ. Elle effectue le suivi des principaux indicateurs démographiques et sociaux, elle produit des perspectives démographiques et procède à l'étude des tendances statistiques dans les domaines de la fécondité, de la nuptialité, de la mortalité, de la mobilité, des conditions socio-économiques des ménages et des familles, ainsi que de la population active. Elle procède au développement méthodologique du dispositif de prévision démographique et elle réalise des études analytiques qui relient des variables socio-économiques aux phénomènes démographiques. Elle assume également la responsabilité du Registre des événements démographiques.

La Direction est responsable des programmes suivants:

- Statistiques démographiques,
- Statistiques sociales.

5.2 Ses réalisations

Statistiques démographiques

Dans le cadre de ce programme, l'objectif de l'Institut est de recueillir, d'organiser, d'analyser et de diffuser, en complémentarité avec les autres intervenants, les données relatives à la population du Québec, à sa composition, ses caractéristiques, ses mouvements et ses perspectives d'évolution.

Les clientèles à qui s'adresse l'Institut sont multiples: les ministères et les organismes du gouvernement du Québec, les municipalités, Statistique Canada, le Directeur de l'état civil, les universités et les

centres de recherche, les réseaux de la santé et de l'éducation, les entreprises, les médias et le public en général.

L'activité de l'Institut dans ce programme s'articule autour de quatre grands axes: la production et la diffusion de données démographiques, l'analyse démographique, la prévision démographique et la fourniture d'expertise.

En matière de production et de diffusion de données démographiques, l'Institut assure d'abord l'exploitation, la diffusion, ainsi que la qualité des données du Registre des événements démographiques, c'est-à-dire qu'il effectue la collecte et la compilation, à des fins démographiques, des données sur les naissances, les mariages, les divorces, les nullités de mariage, les décès et les mortinaissances au Québec, leur diffusion aux organismes gouvernementaux et scientifiques et à la population en général, ainsi que leur évaluation quant à leur intégrité et à leur intégralité. À ce chapitre, un nouveau logiciel de codification automatisée des causes de décès a été implanté en 2000-2001: STYX, un produit analogue au logiciel français MICAR, de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM), avec qui l'ISQ collabore pour y apporter des améliorations. Par ailleurs, en collaboration avec l'Université de Montréal, la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo et l'Office de la statistique du Kosovo (KOS), un représentant de l'ISQ a fait un court séjour au Kosovo pour participer, à titre de consultant, au projet de réactivation du système des statistiques de l'état civil de ce pays.

L'activité de l'Institut dans ce volet de sa programmation consiste également, comme le lui prescrit sa loi constitutive, à procéder annuellement à une estimation de la population des municipalités. Pour ce faire, il maintient un système de comptabilité démographique basé sur quelques informations tirées du fichier d'inscription des personnes assurées (FIPA) de la Régie de l'assurance maladie du Québec.

La plupart des données démographiques publiées par l'Institut sont disponibles sur son site Internet. Par ailleurs, l'ISQ produit aussi, trois fois par année, en format imprimé et sur Internet, le bulletin *Données sociodémographiques en bref*, qui présente de courts articles sur différents sujets à caractère démographique ou social ainsi que des données inédites, et qui fait état des plus récentes parutions.

L'axe «analyse démographique» de la programmation de l'Institut consiste, comme sa loi le prévoit, à établir et à tenir à jour le bilan démographique du Québec. En 2000-2001, l'Institut a réalisé la publication *La situation démographique au Québec, bilan 2000*.

La prévision démographique constitue également un axe important des activités de l'Institut à l'intérieur de ce programme. Après chaque recensement, l'ISQ élabore en effet des scénarios d'évolution démographique pour le Québec, les régions administratives et les MRC, et il met ensuite à jour ces prévisions, entre les recensements quinquennaux, selon les besoins des utilisateurs. Ainsi, l'Institut a-t-il diffusé en 2000-2001 le cédérom intitulé *Perspectives démographiques du Québec 1996-2041 : régions administratives, régions métropolitaines et municipalités régionales de comté*.

Plusieurs projections spéciales effectuées à la demande de clients ont porté sur la population de chacune des municipalités composant une ou plusieurs MRC et sur de nombreux scénarios personnalisés sur l'ensemble du Québec. Afin de répondre d'abord à ses propres besoins en matière de statistiques démographiques mais aussi à ceux de sa clientèle, l'Institut dispose de cinq modèles différents de simulation s'adaptant aisément aux diverses contraintes se rapportant aux projections démographiques selon les découpages géographiques les plus usuels.

En regard de l'axe «fourniture d'expertise», soulignons que l'Institut assure le suivi et l'évaluation des méthodes et des résultats des estimations de population de Statistique Canada, qu'il a participé activement aux discussions sur l'évaluation du sous-dénombrement du recensement de 1996 et sur sa correction, de même qu'aux travaux préparatoires au recensement de 2001, et qu'il poursuit ses discussions avec Statistique Canada sur la révision de la méthode d'estimation des résidents non permanents. L'Institut a mené une consultation auprès des ministères et organismes québécois sur la diffusion des données du recensement de 2001 et il a remis à Statistique Canada le rapport de cette consultation.

Enfin, l'Institut représente les ministères et les organismes de l'Administration publique québécoise au sein du Comité fédéral-provincial du recensement de la population et du Comité fédéral-provincial de la démographie, et il siège au Conseil canadien de la statistique de l'état civil.

Statistiques sociales

L'objectif de l'Institut dans le cadre de ce programme est de recueillir, d'organiser, d'analyser et de diffuser, en complémentarité avec les autres intervenants, des données sur les conditions de vie des individus, des familles et des ménages, sur leur comportement socio-économique et sur leurs revenus.

Comme pour le programme précédent, les clients à qui s'adresse l'Institut sont diversifiées: les ministères et les organismes du gouvernement du Québec, Statistique Canada, les universités et les

centres de recherche, les réseaux de la santé et de l'éducation, les entreprises, les médias et le public en général.

Dans ce programme, l'activité s'articule en trois grands volets: la consultation et la coordination auprès des ministères et des organismes de l'Administration publique québécoise relativement aux productions de Statistique Canada, la banque de données socio-économiques et l'étude des conditions de vie.

En 2000-2001, l'Institut a coordonné l'achat et la distribution au sein de l'Administration publique québécoise de données socio-économiques provenant de Statistique Canada. Par ailleurs, il représente le Québec au Comité fédéral-provincial de la statistique sociale.

L'ISQ constitue une importante banque de données socio-économiques qu'il diffuse sur son site Internet. Quelque 375 tableaux y sont ainsi mis à jour continuellement.

Le volet «étude des conditions de vie» de l'Institut comprend plusieurs projets d'analyse qui conduisent à la réalisation, selon des fréquences variables, de diverses études ou monographies sur des aspects particuliers de la population, sur des groupes cibles, sur le revenu et le patrimoine ou les indicateurs sociaux. En 2000-2001, en collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux, l'Institut national de la santé publique, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, le ministère de l'Éducation et le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, l'Institut a poursuivi la réalisation d'un portrait social qui devrait être publié au cours de 2001. Les thèmes suivants y sont abordés: la situation domestique et familiale, la santé, l'éducation, le travail et les professions, le revenu et la pauvreté, la consommation et le logement, la sécurité des personnes, l'emploi du temps et la participation sociale.

En 2000-2001, l'ISQ a continué de coordonner un groupe de travail interministériel sur l'élaboration d'un système d'indicateurs sociaux. Il a effectué une consultation auprès d'universitaires et de chercheurs sur la pertinence et la faisabilité d'une enquête sociale intégrée au Québec, axée sur le développement social. L'ISQ a aussi participé aux travaux du Comité de lutte à la pauvreté. Dans le cadre de travaux sur le vieillissement démographique, l'ISQ a contribué au développement d'un partenariat de recherche du FCAR sur le vieillissement de la population et les impacts économiques et sociodémographiques, il fait partie d'un groupe de travail sur les effets du vieillissement de la population sur les conditions de vie des femmes par rapport à celles des hommes et il a apporté sa collaboration au Vérificateur général dans la préparation de son rapport sur le vieillissement démographique.

6. La Direction Santé Québec

6.1 Son mandat

La Direction Santé Québec contribue, depuis le milieu des années 80, à la connaissance et à la surveillance de l'état de santé et de bien-être de la population en dirigeant diverses enquêtes portant sur les habitudes, conditions et milieux de vie, sur les problèmes de santé physique et mentale, et sur leurs conséquences. Parmi les nombreuses variables étudiées par les enquêtes de cette Direction, mentionnons la consommation d'alcool, le statut socioéconomique, les consultations médicales et les soins de santé, le développement des enfants, la nutrition de la population, les risques cardiovasculaires, des sujets aussi complexes que la violence envers les enfants et envers les femmes, les limitations d'activités, la consommation de médicaments, et de nombreux autres sujets.

Le mandat de la Direction Santé Québec est de planifier et de réaliser les enquêtes qui lui sont commandées, et de diriger l'analyse des données et la diffusion des résultats. L'Enquête sociale et de santé est répétée tous les cinq ans depuis 1987, dans le but de suivre l'évolution de l'état de santé et des facteurs qui lui sont associés, à l'échelle de la province et des régions sociosanitaires. En outre, cette Direction de l'ISQ mène diverses autres enquêtes auprès de sous-populations ou sur des thématiques particulières qui ne sont pas étudiées ou qui le sont peu dans le cadre des enquêtes générales.

La Direction Santé Québec planifie ses enquêtes en partenariat professionnel avec les instances de la santé, de façon à répondre en priorité aux besoins des gestionnaires, des planificateurs et des chercheurs du ministère et du réseau de la santé et des services sociaux (régions régionales et directions régionales de santé publique), et de manière générale, aux besoins de ceux que les questions de santé intéressent, dans les milieux de la recherche et les universités.

Mentionnons que *La politique de la santé et du bien-être* du Québec promulguée en 1992 qui vise 19 objectifs-santé, de même que les *Priorités nationales de santé publique 1997-2002*, qui visent 7 priorités pour le Québec et ses régions, se sont appuyées sur des résultats d'enquêtes de la Direction Santé Québec.

Cette Direction est responsable du programme Statistiques et enquêtes sur la santé et le bien-être.

6.2 Ses réalisations

Statistiques et enquêtes sur la santé et le bien-être

Les enquêtes de santé de l'ISQ s'échelonnent généralement sur plusieurs années, compte tenu de leur ampleur. En 2000-2001, l'Institut était responsable des enquêtes de santé suivantes, qui en étaient à l'une ou l'autre des quatre étapes de réalisation, soit la planification, la collecte, l'analyse ou la diffusion des résultats. Soulignons que ces enquêtes sont financées par des clients.

- Enquête québécoise sur les limitations d'activités (ministère de la Santé et des Services sociaux et Office des personnes handicapées du Québec),
- Enquête sur la violence envers les femmes (ministère de la Santé et des Services sociaux),
- Enquête sur l'activité physique et la santé (ministère de la Santé et des Services sociaux et Kino-Québec),
- Enquête sur l'indice synthétique de santé SF-36 (ministère de la Santé et des Services sociaux et Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre),
- Enquête sociale et de santé cardiovasculaire auprès des enfants et des adolescents (ministère de la Santé et des Services sociaux et Santé Canada),
- Enquête sur la santé auprès des membres de communautés ethnoculturelles (ministère de la Santé et des Services sociaux, les Régies régionales de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre, de Laval et de la Montérégie et ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration),
- Enquête de nutrition auprès des 6 à 16 ans (ministère de la Santé et des Services sociaux et Santé Canada),
- Enquête québécoise sur le tabagisme chez les élèves du secondaire – Prise 2,
- Étude parallèle sur un mode de collecte alternatif.

Par ailleurs, l'Institut produit, à des fins d'analyse, des banques de données issues de ses enquêtes sur la santé. Ces banques de données ont été remises aux membres des groupes d'analyse auxquels l'ISQ a recours pour produire les rapports thématiques ou régionaux des résultats de ces enquêtes et sont aussi disponibles pour les chercheurs qui veulent faire des analyses supplémentaires.

L'Institut de la statistique du Québec siège sur le comité consultatif de l'Enquête nationale sur la santé de la population de Statistique Canada, de même que sur celui de l'Enquête sur la santé des collectivités

canadiennes. Il collabore de plus très étroitement avec Statistique Canada à l'Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes.

L'ISQ maintient des liens privilégiés avec les instances de la santé en participant à des rencontres avec les directeurs généraux des régies régionales, avec les directeurs de santé publique et avec les responsables de la fonction connaissance et surveillance de la santé et du bien-être, et en participant aux Journées annuelles de santé publique.

Par ailleurs, grâce au soutien financier du Fonds de la recherche en santé du Québec, l'Institut encadre les travaux de chercheurs qui font des recherches à partir de ses enquêtes sur la santé ou qui développent de nouveaux instruments de mesure en prévision de ses prochaines enquêtes dans le domaine de la santé. Huit projets ont été soumis à ce programme de subvention en 2000-2001. De plus, par le biais d'une contribution financière du Conseil québécois de la recherche sociale, l'ISQ assure un soutien professionnel aux chercheurs qui exploitent les données de ses enquêtes de santé. Pas moins de 300 dossiers de consultation sont actifs.

La Direction Santé Québec peut compter sur de nombreux collaborateurs externes qui siègent à l'un des comités mis en place pour réaliser le mandat: le comité scientifique permanent, le comité d'éthique permanent, l'un des comités d'orientation rattachés à chaque enquête ou l'un des nombreux groupes d'analyse de données de chaque enquête.

Enfin, notons qu'à l'occasion des Journées annuelles de santé publique 2000, l'ISQ a tenu un colloque en vue de présenter les résultats de l'enquête sociale et de santé de 1998 à la communauté des chercheurs et des praticiens de la santé publique.

7. Le Service des normes et de l'information

7.1 Son mandat

Le Service des normes et de l'information a pour mandat d'organiser et de publier des données régionales ainsi que des synthèses statistiques multisectorielles. Le Service offre également à l'ensemble de l'Institut et de l'Administration publique une expertise en matière de normalisation territoriale, de codification géographique et de classifications économiques et sociales. Il gère le Centre d'information et de documentation (CID) de l'ISQ et, de ce fait, il répertorie et rend disponible toute documentation à contenu statistique sur le Québec ou d'intérêt pour celui-ci, et il offre un service direct à la clientèle de fourniture de renseignements statistiques. Il assume, enfin, les fonctions de diffusion, de mise en marché, d'édition et de communication de l'Institut.

Les activités du Service s'inscrivent dans le cadre des programmes suivants:

- Statistiques régionales et publications de synthèse multisectorielle,
- Classifications,
- Information,
- Communications.

7.2 Ses réalisations

Statistiques régionales et publications de synthèse multisectorielle

L'objectif de l'Institut dans le cadre de ce programme est de produire des données statistiques régionales intégrées sur divers domaines et de produire, d'actualiser et de diffuser le Code géographique du Québec et des tables de correspondance géographique, afin que les producteurs et les utilisateurs disposent de bases communes comparables et uniformes pour effectuer la gestion de leurs données, tant administratives que statistiques. L'Institut a également comme objectif dans ce programme de produire des publications de synthèse multisectorielle destinées à un large public.

Les clientèles à qui s'adresse l'Institut sont les ministères et les organismes publics québécois, les entreprises publiques, le secteur parapublic (dont les établissements des réseaux de la santé et de l'éducation), Statistique Canada, les municipalités régionales de comté (MRC), les municipalités, les corporations régionales de développement, les commissariats industriels, les entreprises privées (consultants, chercheurs, planificateurs, etc.), la clientèle scolaire, les médias et la population en général.

En matière de production de données statistiques régionales intégrées, l'Institut a produit en 2000-2001 les quatrième et cinquième livraisons de la série intitulée *Recensement de la population – 1996, 1991, 1986 – Données comparatives et faits saillants*. L'une traite du travail, de la scolarité et de la mobilité et l'autre porte sur les revenus des familles et des ménages ainsi que sur les caractéristiques des ménages et des logements. Ces données sont diffusées sur le site Internet de l'Institut.

En regard de son mandat de produire des publications de synthèse multisectorielle, l'action de l'ISQ consiste à publier environ tous les cinq ans l'ouvrage *Le Québec statistique*, document de référence unique destiné à un large public, brossant un portrait d'ensemble du Québec et de ses régions par la description de chacun des secteurs de la vie socio-économique québécoise. En 2000-2001, il a entrepris la réalisation du manuscrit de la prochaine édition à paraître en

2001. Il a également réalisé et produit en trois langues (français, anglais et espagnol) sa brochure annuelle *Le Québec chiffres en main*, document de référence de format de poche présentant les statistiques de base sur le Québec et destiné à un large public.

Classifications

L'Institut joue un rôle central au Québec dans le domaine de la normalisation territoriale. En vertu du décret du 8 juillet 1964, il a en effet le mandat exclusif d'émettre le code géographique du Québec et il procède à la codification de plusieurs découpages territoriaux québécois. L'Institut consigne les informations relatives au code géographique dans un système informatique auquel ont accès directement près de 12 ministères et organismes. Il répond également à de nombreuses demandes de renseignements chaque année en ce domaine. Tous les mois, l'ISQ publie dans son bulletin *Modifications aux municipalités du Québec* les changements intervenus dans les codifications municipales. Une édition annuelle de cette publication présente également l'ensemble des modifications apportées au cours de la dernière année. (Ces deux publications sont disponibles sur Internet.) En vertu d'une entente signée en 1965, Statistique Canada utilise le code géographique du Québec de l'ISQ dans son système de codification territoriale. En 2000-2001, l'Institut a publié le *Lexique du système du code géographique du Québec*, document présentant les concepts géographiques et les découpages territoriaux contenus dans le système du code géographique du Québec.

Comme gestionnaire du système du code géographique du Québec, l'ISQ s'est vu aussi confier par les ministères et les organismes, avec l'usage, le mandat de coordonner la diffusion de l'information sur les divers découpages territoriaux. L'Institut maintient ainsi, dans son système, une quinzaine de découpages territoriaux: régions administratives, MRC, comtés électoraux provinciaux, commissions scolaires, centres locaux de développement, etc. Il produit et diffuse des listes normalisées de noms et de codes pour chacun de ces découpages territoriaux avec les tables de correspondance appropriées, et il suit l'évolution dans le temps de ces différents découpages, évitant ainsi les chevauchements et les dédoublements d'efforts entre les ministères et les organismes.

Information

L'objectif de ce programme est de fournir aux utilisateurs de statistiques (qu'ils soient de l'Administration publique québécoise ou fédérale, de l'entreprise privée ou publique, du milieu de l'enseignement, des municipalités, du monde des médias, d'associations, ou du public en général) un service de

renseignements et de référence sur les statistiques relatives au Québec qui soit rapide, direct, efficace et accessible. Pour assurer ce service, l'Institut maintient une documentation statistique et un inventaire de sources statistiques, principalement sur le Québec, les plus complets et les plus à jour possible et il fait appel aux technologies modernes d'accès à l'information.

D'abord sur le plan de la documentation, le **Centre d'information et de documentation** (CID) offre un service d'acquisition, de mise à jour, de stockage et de gestion de publications et de documents divers de nature statistique sur le Québec. Il contribue ainsi à fournir un service documentaire complet aux autres unités administratives de l'Institut dans leurs activités de production statistique (achats de livres, abonnements, prêts entre bibliothèques, recherche documentaire, etc.), ainsi qu'aux préposés aux renseignements dans leurs activités de fourniture de renseignements. L'adhésion récente du CID au Réseau informatisé des bibliothèques gouvernementales permet maintenant la consultation d'une partie de son catalogue bibliographique par Internet. Quelque 5000 notices bibliographiques ont été intégrées au Catalogue unifié au cours de l'exercice 2000-2001.

Sur le plan du service direct à la clientèle, le Centre d'information et de documentation offre un service général de renseignements statistiques sur le Québec par téléphone, sur place ou encore par correspondance ou télétransmission. Ce service s'appuie sur une vaste documentation statistique couvrant tous les domaines, provenant des secteurs public et privé et contenue sur divers supports d'information (publications, disquettes, bandes magnétiques, cédéroms et autres documents ou supports). Ce centre est situé dans les locaux du Secrétariat de l'Institut, à Québec, au 200, chemin Sainte-Foy, de même que dans les locaux qu'occupe l'Institut à Montréal, au 1200, avenue McGill College.

Près de 7000 demandes de renseignements ont été adressées au CID de Québec en 2000-2001. Environ 70% de ces demandes ont été formulées par téléphone, l'ISQ étant accessible à l'ensemble du Québec grâce à une ligne 800. Les demandes par voie électronique (courriel, Internet, télécopieur) sont toujours en progression et représentent maintenant 21% de l'ensemble. Plus de 450 visiteurs ont, par ailleurs, été reçus dans les locaux du CID de Québec en 2000-2001. Plus de la moitié des demandes adressées au CID de Québec en 2000-2001 provenaient de particuliers ou d'entreprises du secteur privé (33% et 20% respectivement). Si on ajoute à ces demandes celles provenant des étudiants, ces trois catégories de demandeurs représentent à elles seules 68% des clients du CID. Signalons, enfin, que l'indicateur permettant d'évaluer le temps moyen d'attente pour l'obtention

de la réponse aux demandes de renseignements révèle que ce dernier est passé, au cours de cet exercice, de trois à deux jours.

En septembre 2000, l'Institut créait le **Centre d'accès aux données de recherche de l'Institut de la statistique du Québec** (CADRISQ), s'inscrivant ainsi dans une démarche visant à promouvoir la recherche et la formation dans le domaine des statistiques sociales au Québec. Logé au Pavillon Lionel-Groulx de l'Université de Montréal, ce centre permet aux milieux universitaires de la recherche, notamment dans la région métropolitaine de Montréal, d'avoir désormais accès à certaines banques de données statistiques de l'ISQ. Les chercheurs peuvent ainsi donner une valeur ajoutée aux statistiques produites par l'Institut, faire avancer la connaissance et alimenter les décideurs et les administrateurs, notamment en matière de politiques sociales, dans le respect de la confidentialité prévue par la Loi sur l'ISQ.

Communications

L'objectif de ce programme est d'assurer à l'Institut le soutien nécessaire en matière de diffusion, de relations avec les médias, de relations publiques et d'édition.

Le site Internet de l'Institut est le moyen qu'il privilégie, d'une part, pour assurer la diffusion de l'information qu'il produit et, d'autre part, pour se faire connaître et faire la promotion de ses produits et services. La totalité des publications produites par l'Institut se retrouvent maintenant, en format téléchargeable «pdf», sur le site Internet de l'Institut. Le contenu en données statistiques du site a également été enrichi en 2000-2001 par l'ajout de nouvelles rubriques: Analyse différenciée selon le sexe et L'économie du savoir. La section sur les données régionales a été complètement remaniée pour en faciliter la consultation. La nouvelle salle de presse du site permet désormais non seulement d'obtenir les communiqués de presse de l'Institut, mais offre également aux journalistes la possibilité de s'abonner pour recevoir automatiquement les communiqués de l'Institut. Le CADRISQ a aussi été intégré au site de l'Institut. La version anglaise du site progresse et déjà, tous les communiqués de presse et faits saillants diffusés par l'Institut sont disponibles en anglais.

En matière de relations avec les médias, signalons que l'Institut a tenu diverses conférences de presse en 2000-2001, qu'il a émis de nombreux communiqués de presse et qu'il a amélioré son service de revue de presse. L'Institut s'est également doté d'une nouvelle brochure promotionnelle présentant un portrait plus complet de ses divers domaines d'intervention, sous une forme néanmoins allégée.

Au cours de l'exercice, l'Institut a été présent à quatre salons ou congrès: le Salon des affaires municipales, les 28, 29 et 30 septembre 2000, à Québec; le Congrès 2000 de l'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec (ORHRI), les 2 et 3 octobre 2000, à Montréal; le Congrès de l'Association des économistes québécois, les 18 et 19 mai 2000, à Montréal; le Salon québécois des services à l'exportation, les 2 et 3 mai 2000, à Montréal.

8. La Direction de la méthodologie et des enquêtes spéciales

8.1 Son mandat

La Direction de la méthodologie et des enquêtes spéciales a pour mandat de fournir aux unités administratives de l'Institut, ainsi qu'aux ministères et organismes du gouvernement du Québec, une expertise en réalisation d'enquêtes spéciales, en méthodologie d'enquête, en utilisation de méthodes quantitatives, en analyse statistique des données et en analyse descriptive. Elle conçoit et elle applique des méthodologies d'enquête, d'analyse statistique des données ou d'exploitation de fichiers administratifs, elle élabore des plans de sondage, développe les outils quantitatifs nécessaires au bon fonctionnement du système statistique, et fournit assistance et conseil dans l'élaboration ou l'utilisation des méthodes statistiques appropriées. Elle est responsable du programme Méthodologie statistique.

8.2 Ses réalisations

Méthodologie statistique

En plus d'apporter un soutien sur le plan méthodologique aux unités administratives de l'Institut dans les projets de la programmation régulière et dans certaines activités à frais recouvrables, cette Direction a répondu, en 2000-2001, à de nombreuses demandes d'enquêtes spéciales et de travaux méthodologiques émanant de différents ministères et organismes. L'Institut a ainsi réalisé plusieurs études et rapports d'enquête à la demande de clients particuliers et il a procédé aux activités de collecte et/ou d'analyse pour diverses enquêtes:

- Enquête sur les besoins des familles en matière de services de garde éducatifs (ministère de la Famille et de l'Enfance),
- Enquête sur les entreprises assujetties à la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre (ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale),

- Enquête sur les besoins des entreprises en matière de services financiers (Investissement Québec),
- Enquête sur le programme de démarrage de petites entreprises - 2000 (Investissement Québec),
- Enquête sur les besoins des entreprises en main-d'œuvre hautement qualifiée (CETECH, Emploi-Québec).

La Direction a également assumé la responsabilité de toutes les activités statistiques des enquêtes conduites par la Direction Santé Québec, tant en méthodologie d'enquête qu'en analyse statistique des données.

Elle a continué à développer l'expertise nécessaire à la réalisation des travaux de l'Institut, notamment en ce qui concerne la confidentialité des données et l'utilisation adéquate de diverses bases de sondage.

Signalons, enfin, que dans le cadre du Congrès de la Société statistique du Canada en mai 2000, à Ottawa, l'ISQ a tenu son colloque annuel «Méthodes et applications de la statistique». Une représentante de l'Institut a participé à une table ronde ayant pour thème «La formation des statisticiens» lors de ce colloque.

9. La Direction des technologies et des activités de collecte

9.1 Son mandat

La Direction des technologies et des activités de collecte a pour mandat, d'une part, de fournir le soutien nécessaire aux unités administratives de l'Institut en matière de technologies de l'information. À ce titre, elle élabore, implante, maintient opérationnels et rend disponibles les systèmes informatisés; elle détermine les normes et les pratiques à suivre; elle joue un rôle-conseil auprès de l'ensemble de l'Institut en ce qui a trait aux technologies de l'information et elle assure le respect des politiques et des normes ministérielles et gouvernementales en cette matière.

D'autre part, cette Direction a pour mandat d'assurer la gestion des opérations reliées aux activités de collecte des enquêtes faites par l'Institut pour lui-même ou à la demande de ses clients externes. Elle participe à l'élaboration des projets d'enquêtes, assure la collecte des données, fait la saisie des données recueillies, en contrôle la qualité, et elle offre des services en matière de planification et de contrôle d'enquêtes à l'ensemble de l'Administration. Elle effectue aussi la codification et la saisie des données des formulaires du Registre des événements démographiques.

Elle est responsable des programmes suivants:

- Développement des systèmes,
- Technologies,
- Activités de collecte.

9.2 Ses réalisations

Développement des systèmes

En 2000-2001, la Direction des technologies et des activités de collecte a continué de mener divers travaux d'entretien, d'amélioration et de développement de ses systèmes informatiques, comme soutien aux divers projets de l'Institut. Parmi ses principales réalisations à ce chapitre, mentionnons:

- la réalisation d'une conception administrative, conjointement avec la Direction des comptes et des études économiques, relativement à la mise en place de la Banque de données statistiques officielles sur le Québec;
- des améliorations notables à la banque de données pour investisseurs et promoteurs Horace, dont la refonte du volet cartographique et l'ajout d'une nouvelle fonction de recherche;
- la refonte du modèle intersectoriel du Québec, comme application transactionnelle sécurisée sur le Web; l'application de techniques de chiffrement pour le transport d'informations confidentielles sur le Web et l'utilisation de protocoles de sécurité pour l'authentification des utilisateurs constituent une première à l'Institut.

De plus, dans un souci constant d'offrir à sa clientèle des services de qualité, la Direction a procédé à la révision de son cadre méthodologique de développement. Cet exercice lui a permis de le bonifier en ajoutant de nouvelles facettes ayant trait notamment aux entrepôts de données, au développement d'un système d'information axé sur les nouvelles technologies de l'information et des communications (NTIC), ainsi qu'à la sécurité informatique.

Au cours de la dernière année, une nouvelle équipe des technologies de l'information a été mise en place dans les bureaux de l'Institut à Montréal, afin de mieux desservir la clientèle des unités administratives qui y sont logées.

Technologies

Sur le plan de la sécurité informatique, l'exercice 2000-2001 a été marqué par l'installation d'une passerelle de sécurité permettant de mettre en place l'infrastructure technologique nécessaire pour mener à bien les nouveaux projets de l'Institut sur le Web, en appliquant des techniques de sécurité appropriées aux divers besoins. L'Institut a également procédé à

d'autres acquisitions majeures sur le plan de son infrastructure technologique. L'ajout de quatre nouveaux serveurs a permis de mettre en place l'infrastructure de sécurité et de diffusion supportant la prestation de services électroniques de l'Institut sur le Web. En outre, l'Institut a amorcé le virage des nouvelles technologies de l'information et des communications afin de se conformer au nouveau cadre de gestion des ressources informationnelles et de la prestation électronique des services du Secrétariat du Conseil du Trésor. De cette manière, l'Institut veut, par l'emploi efficient des NTIC, assurer un service de qualité aux citoyens en facilitant et en affermissant l'accessibilité à l'information statistique du Québec, laquelle constitue un patrimoine informationnel considérable pour le Québec.

Une semaine de sensibilisation des employés de l'Institut à la sécurité des actifs informationnels a été organisée et tenue en mars 2001. Cette activité s'inscrit dans un processus continu de veille et de promotion.

Activités de collecte

L'exercice 2000-2001 a été caractérisé à ce chapitre par la mise en place d'un réseau décentralisé d'intervieweurs permettant de réaliser des enquêtes en face-à-face dans toutes les régions administratives du Québec. Une première enquête de ce type couvrant l'ensemble du territoire québécois a été réalisée, permettant à l'Institut d'ajouter ce mode de collecte de données à ceux déjà offerts à ses clientèles (téléphonique et postal). Des études exploratoires ont également été amorcées afin de mettre en place des mécanismes de collecte électronique de données.

10. Le Service de l'administration

10.1 Son mandat

Le Service de l'administration a pour mandat d'assister le directeur général dans la gestion des ressources humaines, financières et matérielles (approvisionnement, gestion des locaux, aménagement, téléphonie, sécurité) de l'Institut. Il joue également un rôle-conseil dans ces domaines auprès des gestionnaires de l'Institut et de l'ensemble du personnel.

Le Service de l'administration est responsable du programme Administration.

10.2 Ses réalisations

Administration

En 2000-2001, le Service de l'administration a planifié, coordonné et apporté son soutien au regroupement physique des unités de Montréal au 1200, rue

M^cGill College, regroupement qui a permis une consolidation de l'organisation et une rationalisation des frais d'administration.

Sur le plan de la gestion de ses ressources financières, l'Institut a poursuivi en 2000-2001 sa réorganisation en adoptant un plan de gestion qui l'amènera, en 2001-2002, à gérer l'ensemble de ses activités sur la base de projets. Un prix de revient par ressource a été établi et la grille tarifaire qui en découle vise le recouvrement intégral des coûts. Le système de feuilles de temps a été étendu aux unités de Montréal afin d'harmoniser les contrôles. Ces réflexions ont été conduites en collaboration étroite avec le Bureau de projets mis en place en décembre 2000.

11. Le Secrétariat et le Bureau du directeur général

11.1 Leur mandat

Le Secrétariat de l'Institut de la statistique du Québec a le mandat de fournir un soutien administratif au comité des directeurs ainsi qu'à d'autres comités permanents ou *ad hoc* de l'Institut. Il assiste le directeur général dans l'exploitation du système d'information de gestion de l'Institut et dans divers dossiers, et il assure le suivi des ententes intergouvernementales. Les ressources rattachées au Bureau du directeur général ont notamment pour fonction d'assurer l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et de faire le suivi des demandes d'accès, et d'assister le directeur général dans la planification stratégique et la détermination des orientations à long terme, dans l'organisation administrative et dans divers autres dossiers ayant un impact pour l'organisme.

Leurs activités s'inscrivent dans le cadre du programme Secrétariat.

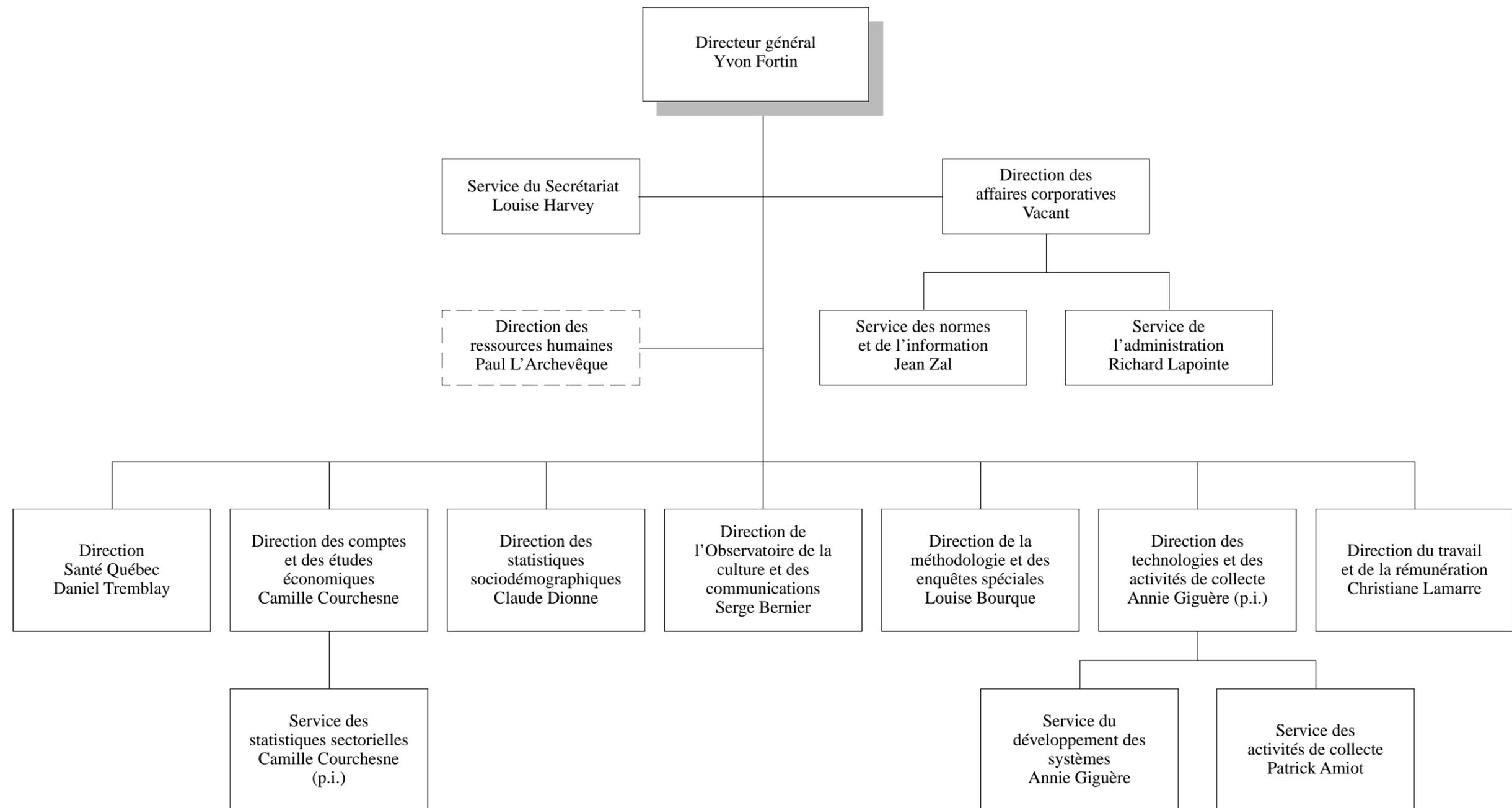
11.2 Leurs réalisations

Secrétariat

En 2000-2001, le Secrétariat de l'Institut a continué de participer aux travaux du comité sur la protection des renseignements personnels et des autres renseignements confidentiels; il a assuré la gestion du système informatique consignait des informations qualitatives et quantitatives sur les projets et il a contribué aux réflexions et aux démarches visant à remplacer ce système informatique par une nouvelle application plus conforme à l'environnement technologique de l'ISQ et plus apte à répondre à ses besoins d'information de gestion; il a continué de prendre en charge l'assermentation des nouveaux employés de l'Institut.

Par ailleurs, répondant à la nécessité de disposer d'une «carte de visite» lui permettant de mieux se faire connaître, de faire connaître l'environnement dans lequel il évolue, ses orientations stratégiques et le modèle d'affaires qu'il privilégie, l'Institut a complété, à l'automne 2000, la rédaction de son *Plan d'affaires 2000-2004*. Ce document vient préciser la mission de l'organisme ainsi que sa vision, il rappelle ses valeurs de gestion, décrit son environnement d'affaires, énonce ses orientations stratégiques, définit son modèle d'affaires et son plan d'action. Un des éléments de ce plan d'action est devenu chose concrète au cours de l'hiver 2000-2001, alors que l'ISQ se dotait d'un Bureau de projets dans le but d'accorder une attention particulière à la gestion de projets et de resserrer le contrôle de la performance.

L'Institut a réalisé en 2000-2001 une enquête auprès des membres de son personnel sur le climat organisationnel afin de prendre le pouls de l'Institut après un an d'existence. Cette enquête sera reprise annuellement. L'Institut a également amorcé une démarche impliquant l'ensemble des cadres et plusieurs employés, qui le conduira à se doter d'un plan de développement couvrant divers sujets tels l'esprit d'entreprise, le rôle et le fonctionnement du comité des directeurs, l'évolution du rôle et du profil des cadres, la gestion des ressources, l'optimisation de l'expertise, les relations entre l'Institut et ses partenaires, collaborateurs et clients, etc.



Chapitre 3

Rapport d'évaluation du niveau de protection des renseignements personnels à l'Institut de la statistique du Québec²

Conformément au *Plan d'action gouvernemental pour la protection des renseignements personnels*, l'ISQ a mis en place, dans les mois qui ont suivi sa création, son comité sur la protection des renseignements personnels.

La Loi sur l'Institut de la statistique du Québec établissant à l'article 25 qu'aucun renseignement obtenu en vertu de cette loi ne peut être révélé, si ces révélations permettent de rattacher un renseignement à une personne, à une entreprise, à un organisme ou à une association en particulier, tout renseignement détenu par l'Institut est donc confidentiel, c'est-à-dire non seulement les renseignements qu'il détient sur les personnes physiques, mais aussi sur les personnes morales. C'est pourquoi l'Institut doit établir des politiques, des procédures et des règles qui assurent la protection de ces deux types de renseignements. Le comité s'est donc vu confier le mandat de couvrir cette double réalité, afin d'assurer la cohérence dans les opérations de l'Institut, tout en apportant les précisions et distinctions requises, s'il y a lieu, pour se conformer aux lois. Le comité dont s'est doté l'Institut est, pour cette raison, désigné sous le nom de *comité sur la protection des renseignements personnels et des autres renseignements confidentiels*.

En conséquence, le plan d'action dont s'est doté le comité s'adresse non seulement aux renseignements personnels, mais à tous les renseignements confidentiels détenus par l'Institut. Ce plan comporte trois volets : a) l'élaboration et la mise à jour des politiques, des règles et des procédures relatives aux renseignements confidentiels, b) la sensibilisation et la formation des employés, c) l'harmonisation des dispositions légales qui s'appliquent à l'Institut en matière de confidentialité.

a) L'élaboration et la mise à jour des politiques, des règles et des procédures relatives aux renseignements confidentiels

Au cours de 2000-2001, l'Institut a poursuivi l'élaboration de son manuel des politiques, règles et procédures devant couvrir tous les aspects de la protection des renseignements confidentiels et toutes les étapes de leur cycle de vie dans le processus de production de l'information statistique, qui constitue la finalité de l'Institut. Aux diverses politiques qui avaient déjà été adoptées au cours de l'exercice précédent (sur l'assermentation, le contrôle de l'accès aux locaux, etc.), se sont ajoutées plusieurs politiques ou procédures qui ont été élaborées et diffusées auprès du personnel sur le réseau intranet de l'ISQ: la politique intitulée *Principes directeurs pour la confidentialité des renseignements détenus par l'ISQ*, la *Politique de communication de fichiers de renseignements personnels à des fins de couplage ou d'appariement*, et de nombreuses procédures relatives à la sécurité des technologies de l'information (sur la sécurité des fichiers, sur la protection des voies d'accès logiques aux actifs informationnels, sur l'identification au réseau, sur la transmission électronique des données, sur l'entreposage des données des serveurs, sur la conservation des données sur support magnétique, sur la protection des actifs informationnels, sur la détection des virus, sur les logiciels et équipements). D'autres politiques étaient, de plus, en voie d'être finalisées à l'issue de l'exercice 2000-2001, notamment celle sur la protection des renseignements personnels sur les employés de l'ISQ et celle sur l'information à fournir aux répondants aux enquêtes.

Par ailleurs, des efforts importants ont été consentis en 2000-2001 dans l'élaboration d'une politique relative à l'exploitation des fichiers de microdonnées d'enquêtes de l'ISQ. L'Institut ayant pour mission, en vertu de sa loi constitutive, de fournir des informations statistiques sur la situation du Québec quant à tous les aspects de la société québécoise pour lesquels de telles informations sont pertinentes, il doit faire en sorte d'exploiter tout le potentiel d'information statistique que recèlent les renseignements recueillis dans ses enquêtes. Tout en garantissant la confidentialité des renseignements qu'il détient, l'Institut favorise comme approche de recourir à la collaboration

² Le *Plan d'action gouvernemental pour la protection des renseignements personnels* adopté le 12 mai 1999 par le Conseil des ministres prévoit que le comité de renseignements personnels de l'organisme a notamment pour mandat d'effectuer une évaluation annuelle du niveau de la protection des renseignements personnels et d'en faire état dans le rapport annuel de l'organisme.

d'analystes et de chercheurs externes, dans les organismes publics et le milieu universitaire, pour l'aider dans sa fonction d'analyse et de recherche. En 2000-2001, l'Institut a mené diverses recherches et consultations, il a effectué la recension des meilleures pratiques dans les plus grandes agences statistiques dans le monde et il a réalisé d'intenses travaux méthodologiques dans le but de définir un cadre juridique et méthodologique permettant une telle exploitation de ses fichiers d'enquêtes.

b) La sensibilisation et la formation des employés

L'article 25 de la Loi sur l'Institut fait obligation à son directeur général, à ses employés et à toute autre personne dont il retient les services de ne pas révéler ni faire révéler par quelque moyen que ce soit, les renseignements sur les personnes physiques ou morales obtenus en application de la loi. Des dispositions pénales en cas d'infraction sont prévues par la loi. Pour bien marquer l'importance de cette obligation, le directeur général a décidé d'instaurer une affirmation solennelle de discrétion qui doit être signée par toute personne au service de l'Institut. En 2000-2001, la pratique d'assermenter tout nouvel employé et toute autre personne dont les services avaient été retenus a été poursuivie et a été l'occasion de mentionner l'importance du respect du secret statistique pour la crédibilité de l'Institut.

Par ailleurs, au cours d'une semaine sur la sécurité tenue en mars 2001, tous les employés de l'Institut ont été conviés à assister à diverses présentations et conférences sur le rôle et les activités du comité sur la protection des renseignements personnels et des autres renseignements confidentiels de l'ISQ, la portée de la PRP à l'ISQ, le plan d'action, les politiques et les procédures adoptées et à venir, la sécurité physique et l'accès aux locaux, la destruction des documents, etc.

Enfin, soulignons que des membres du comité sur la protection des renseignements personnels et des autres renseignements confidentiels ont participé aux diverses activités d'information et de sensibilisation du Réseau des responsables des renseignements personnels.

c) L'harmonisation des dispositions légales qui s'appliquent à l'Institut en matière de confidentialité

Enfin, un volet majeur du plan d'action de l'Institut pour la protection des renseignements confidentiels vise l'harmonisation de certaines dispositions de la Loi sur l'Institut de la statistique du Québec et de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Cet objectif d'harmonisation répond particulièrement

à la nécessité de régler des difficultés d'interprétation et de clarifier le cadre juridique en ce qui a trait à la communication à l'Institut, à des fins statistiques, de renseignements personnels détenus par des organismes publics. En 2000-2001, l'Institut a été dans l'attente de la tenue de la commission parlementaire devant délibérer du projet de loi n° 122, la Loi modifiant la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé, le Code des professions et d'autres dispositions législatives.

Pour 2001-2002, les grandes priorités du plan d'action de l'Institut en matière de protection des renseignements personnels et des autres renseignements confidentiels sont les suivantes :

- Compléter et tenir à jour le *Manuel des politiques, règles et procédures*, en tenant compte des modifications législatives le cas échéant;
- Continuer d'offrir aux employés des séances de formation et de sensibilisation sur le contenu de ce manuel et mettre à leur disposition un *Guide sur la protection des renseignements confidentiels à l'ISQ*, qui résumera et vulgarisera le contenu du manuel;
- Formuler des attentes spécifiques aux cadres de l'ISQ relativement à la protection des renseignements personnels et autres renseignements confidentiels;
- Prévoir au programme d'intégration des nouveaux employés un module d'information et de sensibilisation explicite concernant les diverses dimensions de la protection des renseignements personnels et autres renseignements confidentiels;

Par ailleurs, avec l'aide d'experts externes, l'ISQ a amorcé une évaluation du niveau de protection des renseignements personnels et des autres renseignements confidentiels qu'il détient. Les résultats de cette évaluation seront connus au début de l'été 2001 et permettront d'orienter, de prioriser et de compléter au besoin les éléments du plan d'action.

Chapitre 4

Qualité des services aux citoyens³

L'Institut a mené diverses activités en 2000-2001 **dans le but d'informer les citoyens sur les produits et les services qu'il leur offre.** Il a produit une nouvelle brochure d'information présentant, sous une forme allégée, un portrait plus complet de ses divers domaines d'intervention. Il a participé à quatre salons ou congrès, présence qui lui a permis de faire connaître ses produits et ses services à quelques milliers de personnes. Il a émis des communiqués de presse chaque fois qu'une publication était diffusée ou que de nouvelles données statistiques étaient rendues disponibles et il a tenu des conférences de presse. L'Institut a présenté aux parties patronales et syndicales de l'administration québécoise ses travaux de comparaison de rémunération, de même que son rapport portant sur la rémunération variable.

À l'automne 2000, l'Institut rendait public son *Plan d'affaires 2000-2004*, afin de mieux faire connaître l'ISQ comme organisation, l'environnement dans lequel il se situe, les orientations stratégiques qu'il fait siennes et le modèle d'affaires qu'il utilise.

Afin d'améliorer l'accès des citoyens à ses produits et services, il a fait en sorte que la totalité de ses publications soient disponibles gratuitement sur son site Internet. Toutes les statistiques essentielles à la compréhension de la situation socio-économique québécoise sont également maintenues à jour et présentées gratuitement sur son site Internet. Le site, lui-même, a été amélioré par l'ajout de nouvelles rubriques et la refonte de certaines sections.

L'Institut a maintenu son Centre d'information et de documentation accessible à sa clientèle aux heures d'ouverture et il a offert par son intermédiaire un service général de renseignements statistiques sur le Québec par téléphone (ligne 800 accessible partout au Québec), sur place, ou encore par correspondance ou télétransmission. L'adhésion du CID, en 2000-2001, au Réseau informatisé des bibliothèques gouvernementales permet maintenant la consultation d'une partie de son catalogue bibliographique par Internet.

En 2000-2001, l'Institut a développé de nouveaux produits de diffusion de son information: les bulletins trimestriels *S@voir.stat* et *Le commerce international de marchandises au Québec*.

L'Institut a effectué diverses améliorations à la banque gouvernementale de données Horace (banque de données pour les investisseurs et les promoteurs), issue d'un partenariat interministériel dont l'ISQ est le mandataire. Ces améliorations ont porté tant sur le plan technologique (faciliter le chargement, le transfert et la procédure de sélection des données, etc.), qu'en ce qui a trait au contenu (nouvelles données, révision des métadonnées et des nomenclatures, etc.) et au service à la clientèle (nouveau bulletin électronique, aide interactive, etc.). L'Institut a également participé aux différents travaux de développement des vitrines promotionnelles soutenues par cette banque, vitrines constituées à l'intention des investisseurs étrangers et des travailleurs stratégiques.

Dans le but d'offrir aux chercheurs des milieux universitaires de la région montréalaise, notamment, la possibilité d'avoir accès aux fichiers de données d'enquêtes de l'ISQ dans le respect des règles de la confidentialité, l'Institut a ouvert à l'automne 2000 le Centre d'accès aux données de recherche de l'Institut de la statistique du Québec (CADRISQ). Ce centre a, par ailleurs, offert à sa clientèle de nombreux séminaires et conférences au cours de 2000-2001.

Le regroupement de l'effectif de l'ISQ en poste à Montréal sous un même toit, au 1200, rue McGill College, contribuera également à améliorer l'accès de la clientèle aux produits et services de l'Institut.

Dans le but de mieux connaître les besoins et les préoccupations de sa clientèle, l'Observatoire de la culture et des communications, nouvelle entité administrative mise sur pied au cours de 2000-2001 au sein de l'Institut, a été doté d'un comité de direction (qui définit les orientations et les priorités de travail, établit la programmation et détermine le mode de financement des projets) et des huit comités consultatifs suivants: le Comité des arts visuels et des métiers d'art, le Comité du cinéma, de l'audiovisuel et de la radiodiffusion, le Comité du disque et des arts de la scène, le Comité du livre, de la littérature et des bibliothèques, le Comité du multimédia, le Comité du patrimoine et des musées, le Comité des municipalités et des administrations locales et le Comité de la recherche universitaire.

Pour faire en sorte que les besoins de l'Administration publique québécoise soient pris en compte dans le développement des programmes statistiques de Statistique Canada, l'Institut est membre du Conseil consultatif fédéral-provincial de la politique

³ La section 6.1 de la *Politique gouvernementale concernant l'amélioration de la qualité des services aux citoyens* (C.T. 176753 du 9 avril 1991) prévoit que chaque ministère et organisme doit préparer un bilan annuel sur l'implantation de cette politique et en faire état dans son rapport annuel.

statistique. Il participe également aux comités fédéraux-provinciaux de la statistique dans les domaines suivants: statistique sociale, recensement de la population, démographie, statistique agricole, statistique du travail, statistique des administrations publiques, comptes économiques provinciaux et statistique des entreprises. Il est de plus membre du Conseil canadien de la statistique de l'état civil.

L'Institut a, par ailleurs, conduit de nombreuses autres activités de consultation de sa clientèle ou de concertation auprès de ses partenaires.

Afin d'améliorer sa performance dans sa prestation de services à ses clientèles, différentes mesures ont été prises au cours de l'exercice 2000-2001 dans le but de réduire le temps de réponse aux demandes de renseignements adressées au Centre d'information et de documentation. Ainsi, le temps moyen d'attente pour l'obtention de la réponse aux demandes de renseignements est passé, au cours de cet exercice, de trois à deux jours. Le suivi de cet indicateur a continué d'être effectué mensuellement et diffusé à l'ensemble des employés de l'ISQ sur le réseau intranet.

En février 2001, un nouveau système téléphonique a été installé dans les bureaux de l'Institut à Québec. Ce nouveau système téléphonique permet l'accueil des appels et l'acheminement de ceux-ci vers le destinataire, de façon automatique, et il simplifie la gestion des appels et des messages, tout en assurant un meilleur service à la clientèle. Il permet, enfin, à la clientèle d'utiliser dorénavant un seul numéro de téléphone pour entrer en communication avec les différentes unités administratives de l'Institut à Québec. Une session de formation et de sensibilisation concernant la réponse au téléphone (techniques et pratiques à privilégier, comportements à éviter, etc.) a, de plus, été donnée à toutes les personnes susceptibles d'assurer l'accueil téléphonique.

Afin d'instaurer à tous les niveaux de l'organisation une démarche continue d'amélioration de la qualité du service, l'Institut a continué de moderniser l'environnement de travail de ses employés, notamment sur le plan des technologies de l'information, afin qu'ils puissent apporter une meilleure contribution à la réalisation de la mission de l'Institut et à la production de services de qualité pour tous les citoyens. Il a également constitué un comité interne des utilisateurs des technologies de l'information afin de mieux connaître les besoins de la clientèle interne en cette matière et dans le but d'améliorer sa prestation de services à cet égard.

Chapitre 5

États financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2001

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de l'Institut de la statistique du Québec ont été dressés par la direction qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Institut de la statistique du Québec reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de l'Institut, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.



Yvon Fortin

Directeur général de l'Institut de la statistique
du Québec

Québec, le 14 septembre 2001

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de l'Institut de la statistique du Québec au 31 mars 2001 ainsi que l'état des revenus, dépenses et du déficit et l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Institut. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Institut au 31 mars 2001 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le Vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Conformité des opérations à la loi constitutive de l'Institut

En vertu de l'article 38 de sa loi constitutive, l'Institut ne peut effectuer des paiements ou assumer des obligations, sauf les exceptions prévues par la loi, dont le coût dépasse, dans la même année financière, les sommes dont il dispose pour l'année au cours de laquelle ces paiements sont effectués ou ces obligations assumées.

Or le déficit cumulé au 31 mars 2001 au montant de 683750\$ témoigne que l'Institut a effectué des paiements ou assumé des obligations dont le coût dépasse les sommes dont il disposait pour l'année financière 2000-2001. Aucun des motifs d'exception prévus à la loi ne pouvant être invoqué, l'Institut a contrevenu à sa loi constitutive.

Le vérificateur général du Québec,



Guy Breton, FCA

Québec, le 14 septembre 2001

**INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC
REVENUS, DÉPENSES ET DÉFICIT
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2001**

REVENUS	2001	2000
Subvention du gouvernement du Québec	13 782 700 \$	11 798 200 \$
Services rendus	5 227 480	5 077 439
Autres revenus	179 425	119 903
	<u>19 189 605</u>	<u>16 995 542</u>
DÉPENSES		
Traitements et charges sociales	13 830 110	12 353 424
Honoraires professionnels	1 346 538	1 696 608
Loyers	1 392 334	1 318 267
Achats de données statistiques	298 118	531 595
Services et fournitures informatiques	560 810	511 889
Communications	395 954	324 768
Frais de bureau	271 324	264 542
Frais de déplacement et de séjour	269 975	237 404
Frais de formation	69 640	107 406
Impression - Questionnaire et publications	71 034	101 873
Amortissement des immobilisations	442 770	260 695
Amortissement des frais reportés	—	11 875
Autres dépenses	49 940	83 017
	<u>18 998 547</u>	<u>17 803 363</u>
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	191 058	(807 821)
DÉFICIT AU DÉBUT	<u>(874 808)</u>	<u>(66 987)</u>
DÉFICIT À LA FIN	<u>(683 750) \$</u>	<u>(874 808) \$</u>

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC
BILAN
AU 31 MARS 2001

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	2 069 247 \$	159 769 \$
Débiteurs	1 466 109	1 794 753
Sommes à recevoir du gouvernement du Québec (note 3)	266 199	1 476 231
Travaux en cours	337 056	152 467
Frais payés d'avance	198 893	49 017
Stocks	21 045	5 940
	<u>4 358 549</u>	<u>3 638 177</u>
Sommes à recevoir du gouvernement du Québec (note 3)	1 077 814	1 344 013
Immobilisations (note 4)	1 945 995	813 292
	<u>7 382 358 \$</u>	<u>5 795 482 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs	1 067 244 \$	1 591 558 \$
Avances de clients sur contrats de service	1 085 111	234 897
Revenus reportés	2 562 555	1 840 410
Indemnités de vacances dues aux employés	1 234 815	1 118 831
	<u>5 949 725</u>	<u>4 785 696</u>
Provision pour congés de maladie (note 6)	2 116 383	1 884 594
DÉFICIT	(683 750)	(874 808)
	<u>7 382 358 \$</u>	<u>5 795 482 \$</u>



Directeur général de l'Institut de la statistique du Québec

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC
FLUX DE TRÉSORERIE
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2001

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	191 058 \$	(807 821) \$
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations	442 770	260 695
Amortissement des frais reportés	—	11 875
Variation de la provision pour congés de maladie	231 789	(2 894)
Perte sur aliénation d'immobilisations	3 025	—
	<u>868 642</u>	<u>(538 145)</u>
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation		
Variation des débiteurs	328 644	(81 138)
Augmentation des frais payés d'avance	(149 876)	(29 086)
Variation des stocks	(15 105)	4 239
Sommes à recevoir du gouvernement du Québec	1 476 231	—
Variation des créditeurs	(524 314)	886 522
Augmentation des avances de clients sur contrats de services	850 214	109 273
Augmentation des travaux en cours	(184 589)	(134 738)
Variation des revenus reportés	722 145	(32 131)
Augmentation des indemnités de vacances dues aux employés	115 984	57 289
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	<u>3 487 976</u>	<u>242 085</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement:		
Acquisitions d'immobilisations	(1 578 498)	(516 219)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ESPÈCES		
	1 909 478	(274 134)
ENCAISSE AU DÉBUT		
	<u>159 769</u>	<u>433 903</u>
ENCAISSE À LA FIN		
	<u><u>2 069 247 \$</u></u>	<u><u>159 769 \$</u></u>

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2001

1. CONSTITUTION ET OBJET

L'Institut de la statistique du Québec a été constitué par la *Loi sur l'Institut de la statistique du Québec* (L.Q.1998, chapitre44). L'Institut a pour mission de fournir des informations statistiques qui soient fiables et objectives sur la situation du Québec quant à tous les aspects de la société québécoise pour lesquels de telles informations sont pertinentes.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de l'Institut ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Travaux en cours

Les travaux en cours sont évalués selon le degré d'avancement des travaux.

Stocks

Les stocks de publications sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile selon les taux suivants:

	Taux
Améliorations locatives	10%
Ameublement	20%
Équipement	331/3 %
Équipement informatique	331/3%
Développement informatique	20%
Logiciels	331/3%
Système téléphonique	331/3%

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que l'Institut ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. SOMMES À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les sommes à recevoir du gouvernement du Québec ne portent pas intérêts. La partie à long terme au montant de 1077814\$ (2000: 1 344 013 \$) sera recouverte sur une période de quatre ans à raison de 266200\$ par année.

4. IMMOBILISATIONS

	2001			2000
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Améliorations locatives	268 716 \$	25 738 \$	242 978 \$	138 005 \$
Ameublement	172 924	26 875	146 049	43 914
Équipement	29 189	3 746	25 443	910
Équipement informatique	927 102	390 421	536 681	277 471
Développement informatique	1 027 038	231 720	795 318	335 621
Logiciels	98 226	23 801	74 425	17 371
Système téléphonique	125 101	—	125 101	—
	<u>2 648 296 \$</u>	<u>702 301 \$</u>	<u>1 945 995 \$</u>	<u>813 292 \$</u>

Des acquisitions d'immobilisations classées sous les rubriques : « Développement informatique » et « Système téléphonique » et comptabilisées au coût de 700 658 \$ n'ont pas été amorties au cours du présent exercice. Les travaux de développement n'étaient pas terminés et le système téléphonique n'était pas encore opérationnel en date de fin d'exercice.

5. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, l'Institut est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'Institut n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

6. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de l'Institut participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de l'Institut imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 414944\$ (2000: 532536\$). Les obligations de l'Institut envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

	2001	2000
Solde au début	1 884 594 \$	1 887 488 \$
Charge de l'exercice	414 219	223 054
Prestations versées au cours de l'exercice	182 430	225 948
Solde à la fin	<u>2 116 383 \$</u>	<u>1 884 594 \$</u>

Annexe 1

Les publications et les cédéroms de l'Institut de la statistique du Québec parus en 2000-2001

LES CONDITIONS DE VIE

- Données sociodémographiques en bref (3 fois par année)

LA CULTURE

- Bulletin de l'Observatoire de la culture et des communications
- Statistiques culturelles financières - Dépenses, recettes autonomes et emplois de l'Administration publique québécoise au titre de la culture, 1994-1995 à 1998-1999 – Dépenses des administrations municipales au titre des activités culturelles, 1993 à 1997
- Statistiques sur l'industrie du film, édition 2000
- Statistiques sur l'industrie du film, édition 2000 – Annexe statistique

LA DÉMOGRAPHIE

- Perspectives démographiques du Québec 1996-2041: régions administratives, régions métropolitaines et municipalités régionales de comté (cédérom)
- La situation démographique au Québec, bilan 2000

L'ÉCONOMIE

- L'activité des institutions de dépôt au Québec, 1995-1999
- Commerce international de marchandises au Québec (publication trimestrielle)
- Commerce international du Québec – Échanges de marchandises 1981-1999 (cédérom)
- Comptes économiques des revenus et des dépenses du Québec, édition 2000
- Comptes économiques du Québec (publication trimestrielle)
- Destination des expéditions des manufacturiers exportateurs du Québec, 1995-1997
- L'Écostat (publication trimestrielle)
- Institutions de dépôt (publication trimestrielle)
- Investissements publics et privés, Québec et ses régions, perspectives révisées 2000

- Les PME au Québec - État de la situation, édition 1999
- Produit intérieur brut par industrie au Québec (bulletin mensuel)
- Profil du secteur manufacturier au Québec, édition 2000
- Profil sectoriel de l'industrie bioalimentaire au Québec, édition 2000
- Revenu personnel selon les régions administratives, les régions métropolitaines et les MRC, édition 2001
- Stat-Express – Bulletin hebdomadaire des indicateurs économiques conjoncturels
- Statistiques des PME manufacturières au Québec, édition 2000
- Statistiques manufacturières régionales, édition 2000

L'ÉCONOMIE DU SAVOIR

- Rapport d'enquête sur l'adoption du commerce électronique par les PME québécoises
- S@voir.stat – Bulletin sur l'économie du savoir (bulletin trimestriel)

LES RÉGIONS

- Recensement de la population, 1996 – 1991 – 1986 – Données comparatives:
 - Cahier 4 – Travail, scolarité et mobilité
 - Cahier 5 – Revenu des familles et des ménages - Caractéristiques des ménages et des logements
 - Abitibi-Témiscamingue: la région administrative, les MRC et les principales municipalités
 - Bas-Saint-Laurent: la région administrative, les MRC et les principales municipalités
 - Centre-du-Québec: la région administrative, les MRC et les principales municipalités
 - Chaudière-Appalaches: la région administrative, les MRC et les principales municipalités
 - Côte-Nord: la région administrative, les MRC et les principales municipalités
 - Estrie: la région administrative, les MRC et les principales municipalités

- Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine : la région administrative, les MRC et les principales municipalités
- Lanaudière: la région administrative, les MRC et les principales municipalités
- Laurentides: la région administrative, les MRC et les principales municipalités
- Mauricie: la région administrative, les MRC et les principales municipalités
- Montérégie: la région administrative, les MRC et les principales municipalités
- Montréal et Laval: les régions administratives, la Communauté-Urbaine-de-Montréal, la MRC de Laval et les principales municipalités
- Nord-du-Québec: la région administrative, les territoires de Jamésie et de Kativik et les principales municipalités
- Outaouais: la région administrative, la Communauté-Urbaine-de-l'Outaouais, les MRC et les principales municipalités
- Québec: la région administrative, la Communauté-Urbaine-de-Québec, les MRC et les principales municipalités
- Le Québec: les régions administratives
- Les régions métropolitaines de recensement: Chicoutimi-Jonquière, Montréal, Ottawa-Hull (partie québécoise), Québec, Sherbrooke, Trois-Rivières
- Saguenay-Lac-Saint-Jean: la région administrative, les MRC et les principales municipalités

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

- Enquête auprès de la clientèle des ressources pour personnes itinérantes des régions de Montréal-Centre et de Québec, 1998-1999
- Enquête sociale et de santé 1998
- Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ÉLDEQ 1998-2002) - Les nourrissons de 5 mois
- Quoi de neuf à Santé Québec (bulletin biannuel)
- La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 1999

LE TRAVAIL ET LA RÉMUNÉRATION

- Flash-info – Travail et rémunération (bulletin trimestriel)
- Rémunération des salariés– État et évolution comparés, 2000
- Rémunération des salariés– État et évolution comparés, 2000 - Faits saillants
- La rémunération variable: fréquences et caractéristiques selon les secteurs, enquête 1999
- Le secteur de l'exploitation forestière - Évolution des conditions de travail de 1983 à 1999

LES DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

- Lexique du système du code géographique du Québec
- Modifications aux municipalités du Québec (bulletin mensuel)
- Modifications aux municipalités du Québec, 2000
- Le Québec chiffres en main, édition 2000-2001
- Quebec cifras en mano, edición de 2000-2001
- Quebec Handy Numbers, 2000-2001 Edition

Notons que le **cd-rom** *Les publications 2000* contient toutes les publications publiées par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) au cours de 2000, y compris celles réalisées en partenariat avec d'autres ministères et organismes. Les fichiers des publications sont en format «pdf» et le cd-rom comprend tous les instruments nécessaires pour les consulter à l'écran et les imprimer entièrement ou page par page.

Par ailleurs, le site Internet de l'Institut est le lieu privilégié de diffusion des informations qu'il produit. Deux des rubriques de la page d'accueil, «Publications, bulletins et rapports» et «Études et documents d'analyse», permettent à l'utilisateur de télécharger la presque totalité des imprimés produits par l'ISQ. La section «Données statistiques» lui donne accès à une multitude de tableaux regroupés sous 15 grands domaines de l'activité socio-économique et la mention «Services» présente les principaux services offerts par l'ISQ. La «Salle de presse» contient notamment les communiqués de presse émis par l'organisme et permet aux journalistes de s'abonner pour recevoir automatiquement les communiqués émis par l'Institut. La rubrique «Quoi de neuf?» met en évidence les dernières parutions ou les dernières données statistiques rendues disponibles.

Annexe 2

La liste des enquêtes statistiques réalisées au cours de 2000-2001^{4 5}

Les enquêtes auprès des individus et des ménages:

- Enquête québécoise sur les limitations d'activités (ministère de la Santé et des Services sociaux et Office des personnes handicapées du Québec)
- Enquête sur la violence envers les femmes (ministère de la Santé et des Services sociaux)
- Enquête sur l'activité physique et la santé (ministère de la Santé et des Services sociaux et Kino-Québec)
- Enquête sur l'indice synthétique de santé SF-36 (ministère de la Santé et des Services sociaux et Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre)
- Enquête sociale et de santé cardiovasculaire auprès des enfants et des adolescents (ministère de la Santé et des Services sociaux et Santé Canada)
- Enquête sur la santé auprès des membres de communautés ethnoculturelles (ministère de la Santé et des Services sociaux, les Régies régionales de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre, de Laval et de la Montérégie et ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration)
- Enquête de nutrition auprès des 6 à 16 ans (ministère de la Santé et des Services sociaux et Santé Canada)
- Enquête québécoise sur le tabagisme chez les élèves du secondaire - Prise 2
- Étude parallèle sur un mode de collecte alternatif
- Enquête sur les besoins des familles en matière de services de garde éducatifs (ministère de la Famille et de l'Enfance)

4 La Loi sur l'Institut de la statistique du Québec prévoit à l'article 32 que le rapport annuel de l'organisme doit contenir la liste des enquêtes menées au cours de la période concernée. La présente liste comprend tant les enquêtes qui ont été entièrement réalisées au cours de 2000-2001, que celles qui se sont poursuivies et qui ont été entreprises au cours de cet exercice.

5 Les ministères ou les organismes mentionnés entre parenthèses sont les clients pour le compte desquels l'Institut a réalisé l'enquête. Lorsque aucune mention n'est faite, l'enquête a été conduite dans le cadre de la programmation régulière de l'Institut à partir de ses revenus de subvention.

Les enquêtes auprès des entreprises et des institutions:

- Enquête sur la mise en marché de la pomme du Québec
- Enquête sur l'apiculture au Québec
- Enquêtes auprès des conserveries
- Enquêtes sur l'ensemencement, sur l'écoulement et sur la récolte de pommes de terre
- Enquête auprès des couvoirs
- Enquête sur la fréquentation des établissements d'hébergement du Québec (Tourisme Québec)
- Enquête sur la fréquentation des terrains de camping – Été 2000 (ministère de l'Industrie et du Commerce et Tourisme Québec)
- Enquête sur la fréquentation des gîtes touristiques (Tourisme Québec)
- Enquête sur la fréquentation des sites, des attraits et des bureaux d'information touristique au Québec – Été 2000 (ministère de l'Industrie et du Commerce et Tourisme Québec)
- Enquête sur les projections cinématographiques (Régie du cinéma)
- Enquête sur les dépenses de l'Administration publique québécoise dans les domaines de la R-D, de l'innovation et de la culture scientifique (ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie)
- Enquêtes sur les projets d'investissement au Québec
- Activité des fonds communs de placement au Québec
- Enquêtes sur les sociétés de fiducie et de prêts hypothécaires
- Enquête sur les statistiques trimestrielles des finances municipales auprès des municipalités de 50000 habitants et plus et des communautés urbaines du Québec
- Statistiques financières des établissements d'enseignement collégial et universitaire
- Enquête sur la rémunération globale au Québec
- Enquête sur les entreprises assujetties à la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre (ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale)

- Enquête sur les besoins des entreprises en matière de services financiers (Investissement Québec)
- Enquête sur le programme de démarrage de petites entreprises - 2000 (Investissement Québec)
- Enquête sur les besoins des entreprises en main-d'œuvre hautement qualifiée (CETECH, Emploi-Québec)
- Enquête sur l'adoption du commerce électronique par les PME québécoises
- Enquête sur le profil de l'industrie des services électroniques et du multimédia (ministère de la Culture et des Communications, CETECH et ministère de l'Industrie et du Commerce)
- Enquêtes sur la vente de livres neufs au Québec - Volets édition, distribution et librairies
- Questionnaire d'évaluation de la Journée des communications gouvernementales 2000

Annexe 3

Le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics de l'Institut de la statistique du Québec⁶

CHAPITRE I OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

1. Le présent *Code d'éthique et de déontologie* a pour objet de préserver et de renforcer le lien de confiance des citoyens dans l'intégrité et l'impartialité de l'administration publique, de favoriser la transparence au sein des organismes et des entreprises du gouvernement et de responsabiliser les administrations et les administrateurs publics, conformément aux prescriptions de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif*, articles 3.0.1 et 3.0.2.
2. Le présent code s'applique aux personnes qui occupent des fonctions d'administrateurs publics au sein de l'Institut de la statistique du Québec, tel qu'il est défini dans le *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* (décret 824-98 du 17 juin 1998).
3. Dans le présent code, l'appellation «l'organisme» désigne «l'Institut de la statistique du Québec (ISQ)».

CHAPITRE II PRINCIPES D'ÉTHIQUE ET RÈGLES GÉNÉRALES DE DÉONTOLOGIE

4. Les administrateurs publics sont nommés ou désignés pour contribuer, dans le cadre de leur mandat, à la réalisation de la mission de l'État et, le cas échéant, à la bonne administration de ses biens.
Leur contribution doit être faite, dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.
5. L'administrateur public est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la loi, ainsi que ceux établis dans le présent code d'éthique et de déontologie. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.

Il doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles. Il doit, de plus, organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

L'administrateur public qui, à la demande d'un organisme ou d'une entreprise du gouvernement, exerce des fonctions d'administrateur dans un autre organisme ou entreprise, ou en est membre, est tenu aux mêmes obligations.

6. L'administrateur public est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et il est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur public représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi.

7. L'administrateur public doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toute considération politique partisane.
8. Le premier dirigeant de l'Institut de la statistique du Québec et l'administrateur public à temps plein doivent faire preuve de réserve dans la manifestation publique de leurs opinions politiques.
9. L'administrateur public doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions.

Il doit dénoncer à l'Institut de la statistique du Québec tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un autre organisme, une entreprise ou une association susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut faire valoir contre l'ISQ, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.

Sous réserve de l'article 6, l'administrateur public nommé ou désigné dans un autre organisme ou entreprise doit aussi faire cette dénonciation à l'autorité qui l'a nommé ou désigné.

10. L'administrateur public à temps plein ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de l'organisme dans lequel il est nommé ou désigné. Toutefois, cette révocation

⁶ En vertu de l'article 3.0.3 de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (L.R.Q., c. M-30), les organismes et les entreprises du gouvernement doivent publier dans leur rapport annuel leur code d'éthique et de déontologie élaboré conformément au *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* (G.O.Q., Partie 2 (30 juin 1998) p. 3374).

n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

Tout autre administrateur public qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui de l'Institut de la statistique du Québec doit, sous peine de révocation, dénoncer par écrit cet intérêt au premier dirigeant de l'Institut de la statistique du Québec et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel il a cet intérêt. Il doit, en outre, se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

Le présent article n'a toutefois pas pour effet d'empêcher un administrateur public de se prononcer sur des mesures d'application générale relatives aux conditions de travail au sein de l'organisme ou de l'entreprise par lesquelles il serait aussi visé.

11. L'administrateur public ne doit pas confondre les biens de l'Institut de la statistique du Québec avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.
12. L'administrateur public ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.
Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur public représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi.
13. L'administrateur public à temps plein doit exercer ses fonctions de façon exclusive, sauf si l'autorité qui l'a nommé ou désigné le nomme ou le désigne aussi à d'autres fonctions. Il peut, toutefois, avec le consentement du premier dirigeant de l'organisme, exercer des activités didactiques pour lesquelles il peut être rémunéré et des activités non rémunérées dans des organismes sans but lucratif.
14. L'administrateur public ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste.
Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à l'État.

15. L'administrateur public ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

16. L'administrateur public doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.

17. L'administrateur public qui a cessé d'exercer ses fonctions au sein de l'Institut de la statistique du Québec doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de cet organisme.

18. L'administrateur public qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant l'organisme, ou un autre organisme ou entreprise avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.

Il lui est interdit, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle l'organisme pour lequel il a agi est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

Les administrateurs publics d'un organisme visé au deuxième alinéa ne peuvent traiter, dans les circonstances qui sont prévues à cet alinéa, avec l'administrateur public qui y est visé dans l'année où celui-ci a quitté ses fonctions.

19. Le premier dirigeant de l'Institut de la statistique du Québec doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les administrateurs publics de cet organisme.

CHAPITRE III ACTIVITÉS POLITIQUES

20. L'administrateur public à temps plein ou le premier dirigeant de l'organisme qui a l'intention de présenter sa candidature à une charge publique élective doit en informer le secrétaire général du Conseil exécutif.

21. Le premier dirigeant de l'organisme qui veut se porter candidat à une charge publique élective doit se démettre de ses fonctions.

22. L'administrateur public à temps plein qui veut se porter candidat à la charge de député de l'Assemblée nationale, de député à la Chambre des communes du Canada ou à une autre charge publique

élective dont l'exercice sera probablement à temps plein doit demander et a droit à un congé non rémunéré à compter du jour où il annonce sa candidature.

23. L'administrateur public à temps plein qui veut se porter candidat à une charge publique élective dont l'exercice sera probablement à temps partiel, mais dont la candidature sera susceptible de l'amener à enfreindre son devoir de réserve, doit demander et a droit à un congé non rémunéré à compter du jour où il annonce sa candidature.
24. L'administrateur public à temps plein qui obtient un congé sans rémunération conformément à l'article 22 ou à l'article 23 a le droit de reprendre ses fonctions au plus tard le 30^e jour qui suit la date de clôture des mises en candidature, s'il n'est pas candidat, ou, s'il est candidat, au plus tard le 30^e jour qui suit la date à laquelle une autre personne est proclamée élue.
25. L'administrateur public à temps plein dont le mandat est à durée déterminée, qui est élu à une charge publique à temps plein et qui accepte son élection, doit se démettre immédiatement de ses fonctions d'administrateur public.

Celui qui est élu à une charge publique dont l'exercice est à temps partiel doit, si cette charge est susceptible de l'amener à enfreindre son devoir de réserve, se démettre de ses fonctions d'administrateur public.

26. L'administrateur public à temps plein dont le mandat est à durée indéterminée et qui est élu à une charge publique a droit à un congé non rémunéré pour la durée de son premier mandat électif.

CHAPITRE IV RÉMUNÉRATION

27. L'administrateur public n'a droit, pour l'exercice de ses fonctions, qu'à la seule rémunération reliée à celles-ci.
28. L'administrateur public révoqué pour une cause juste et suffisante ne peut recevoir d'allocation ni d'indemnité de départ.
29. L'administrateur public qui a quitté ses fonctions, qui a reçu ou qui reçoit une allocation ou une indemnité de départ et qui occupe une fonction, un emploi ou tout autre poste rémunéré dans le secteur public pendant la période correspondant à cette allocation ou indemnité doit rembourser la partie de l'allocation ou de l'indemnité couvrant la période pour laquelle il reçoit un traitement, ou cesser de la recevoir durant cette période.

Toutefois, si le traitement qu'il reçoit est inférieur à celui qu'il recevait antérieurement, il n'a à rembourser l'allocation ou l'indemnité que jusqu'à concurrence du nouveau traitement, ou il peut continuer à recevoir la partie de l'allocation ou de l'indemnité qui excède son nouveau traitement.

30. Quiconque a reçu ou reçoit une allocation ou une indemnité de départ du secteur public et reçoit un traitement à titre d'administrateur public pendant la période correspondant à cette allocation ou indemnité doit rembourser la partie de l'allocation ou de l'indemnité couvrant la période pour laquelle il reçoit un traitement, ou cesser de la recevoir durant cette période.

Toutefois, si le traitement qu'il reçoit à titre d'administrateur public est inférieur à celui qu'il recevait antérieurement, il n'a à rembourser l'allocation ou l'indemnité que jusqu'à concurrence du nouveau traitement, ou il peut continuer à recevoir la partie de l'allocation ou de l'indemnité qui excède son nouveau traitement.

31. L'administrateur public à temps plein qui a cessé d'exercer ses fonctions, qui a bénéficié de mesures dites de départ assisté et qui, dans les deux ans qui suivent son départ, accepte une fonction, un emploi ou tout autre poste rémunéré dans le secteur public doit rembourser la somme correspondant à la valeur des mesures dont il a bénéficié jusqu'à concurrence du montant de la rémunération reçue, du fait de ce retour, durant cette période de deux ans.
32. Les articles 29, 30 et 31 s'appliquent aux retours dans le secteur public effectués après le 31 août 1998.
33. L'exercice à temps partiel d'activités didactiques par un administrateur public n'est pas visé par les articles 29 à 31.
34. Pour l'application des articles 29 à 31, «secteur public» s'entend des organismes, des établissements et des entreprises visés par l'annexe.

La période couverte par l'allocation ou l'indemnité de départ visée aux articles 29 et 30 correspond à celle qui aurait été couverte par le même montant si la personne l'avait reçue à titre de traitement dans sa fonction, son emploi ou son poste antérieur.
35. Aux fins du présent chapitre, l'autorité compétente pour agir est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère

du Conseil exécutif lorsque c'est un administrateur public nommé ou désigné par le gouvernement ou un ministre qui est en cause.

36. L'administrateur public à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie peut être relevé provisoirement de ses fonctions, avec rémunération, par l'autorité compétente, afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave.
37. L'autorité compétente fait part à l'administrateur public des manquements reprochés ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée et l'informe qu'il peut, dans les sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu à ce sujet.
38. Sur conclusion que l'administrateur public a contrevenu à la loi ou au code d'éthique et de déontologie, l'autorité compétente lui impose une sanction.
Toutefois, lorsque l'autorité compétente est le secrétaire général associé visé à l'article 35, la sanction est imposée par le secrétaire général du Conseil exécutif. En outre, si la sanction proposée consiste en la révocation d'un administrateur public nommé ou désigné par le gouvernement, celle-ci ne peut être imposée que par ce dernier; dans ce cas, le secrétaire général du Conseil exécutif peut immédiatement suspendre sans rémunération l'administrateur public pour une période d'au plus trente jours.
39. La sanction qui peut être imposée à l'administrateur public est la réprimande, la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois ou la révocation.
40. Toute sanction imposée à un administrateur public, de même que la décision de le relever provisoirement de ses fonctions, doit être écrite et motivée.

ANNEXE

(Article 34)

SECTEUR PUBLIC

1. Le gouvernement et ses ministères, le Conseil exécutif et le Conseil du trésor.
2. Le personnel du lieutenant-gouverneur, l'Assemblée nationale, le protecteur du citoyen, toute personne que l'assemblée nationale désigne pour exercer une fonction qui en relève lorsque la loi prévoit que son personnel est nommé et rémunéré suivant la *Loi sur la fonction publique* et tout organisme dont l'Assemblée nationale ou l'une de ses commissions nomme la majorité des membres.
3. Tout organisme qui est institué par une loi, ou en vertu d'une loi, ou par une décision du gouvernement, du Conseil du trésor ou d'un ministre et qui satisfait à l'une des conditions suivantes:
 - 1° tout ou partie de ses crédits de fonctionnement apparaissent sous ce titre, dans les prévisions budgétaires déposées devant l'Assemblée nationale;
 - 2° la loi ordonne que son personnel soit nommé ou rémunéré suivant la *Loi sur la fonction publique*;
 - 3° le gouvernement ou un ministre nomme au moins la moitié de ses membres ou administrateurs et au moins la moitié de ses frais de fonctionnement sont assumés directement ou indirectement par le fonds consolidé du revenu ou les autres fonds administrés par un organisme visé à l'article 1 ou 2 de la présente annexe ou les deux à la fois.
4. Le curateur public.
5. Tout organisme, autre que ceux mentionnés aux articles 1, 2 et 3 de la présente annexe, institué par une loi, ou en vertu d'une loi, ou par une décision du gouvernement, du Conseil du trésor, ou d'un ministre et dont au moins la moitié des membres ou administrateurs sont nommés par le gouvernement ou un ministre.
6. Toute société à fonds social, autre qu'un organisme mentionné à l'article 3 de la présente annexe, dont plus de 50% des actions comportant le droit de vote font partie du domaine de l'État ou sont détenues en propriété par un organisme visé aux articles 1 à 3 et 5 de la présente annexe ou par une entreprise visée au présent article.
7. Tout établissement d'enseignement de niveau universitaire visé aux paragraphes 1° à 11° de l'article 1 de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire* (L.R.Q., chapitre E-14.1).
8. Tout collège d'enseignement général et professionnel institué en vertu de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* (L.R.Q., chapitre C-29).
9. Toute commission scolaire visée par la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., chapitre I-13.3) ou par la *Loi sur l'instruction publique pour les autochtones cris, inuit et naskapis* (L.R.Q., chapitre I-14), ainsi que le Conseil scolaire de l'île de Montréal.

10. Tout établissement privé agréé aux fins de subventions en vertu de la *Loi sur l'enseignement privé* (L.R.Q., chapitre E-9.1).
11. Tout autre établissement d'enseignement dont plus de la moitié des dépenses de fonctionnement sont payées sur les crédits apparaissant aux prévisions budgétaires déposées à l'Assemblée nationale.
12. Tout établissement public ou privé conventionné ainsi que toute régie régionale visés par la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (L.R.Q., chapitre S-4.2).
13. Le conseil régional institué par la *Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris* (L.R.Q., chapitre S-5).
14. Toute municipalité, tout organisme que la loi déclare mandataire ou agent d'une municipalité et tout organisme dont le conseil d'administration est composé majoritairement de membres du conseil d'une municipalité, de même que tout organisme relevant autrement de l'autorité municipale.
15. Toute communauté urbaine, régie intermunicipale, corporation de transport, tout conseil intermunicipal de transport, l'Administration régionale Kativik et tout autre organisme dont le conseil d'administration est formé majoritairement d'élus municipaux, à l'exclusion d'un organisme privé.

Annexe 4

Les principes fondamentaux de la statistique officielle adoptés par la Commission économique pour l'Europe, organisme des Nations Unies⁷

1. La statistique officielle constitue un élément indispensable du système d'information d'une société démocratique, fournissant aux administrations publiques, au secteur économique et au public des données concernant la situation économique, démographique et sociale et la situation de l'environnement. À cette fin, des organismes responsables de la statistique officielle doivent établir les statistiques officielles selon un critère d'utilisation pratique et les rendre disponibles, en toute impartialité, en vue de rendre effectif le droit d'accès des citoyens à l'information publique.
2. Pour que se maintienne la confiance dans l'information statistique officielle, les organismes responsables de la statistique doivent déterminer, en fonction de considérations purement professionnelles, notamment de principes scientifiques et de règles déontologiques, les méthodes et les procédures de collecte, de traitement, de stockage et de présentation des données statistiques.
3. Pour faciliter une interprétation correcte des données, les organismes responsables de la statistique doivent fournir, en fonction de normes scientifiques, des informations sur les sources, les méthodes et les procédures qu'ils utilisent.
4. Les organismes responsables de la statistique ont le droit de faire des observations sur les interprétations erronées et les usages abusifs des statistiques.
5. Les données utilisées à des fins statistiques peuvent être tirées de toutes sortes de sources, qu'il s'agisse d'enquêtes statistiques ou de fichiers administratifs. Les organismes responsables de la statistique doivent choisir leur source en tenant compte de la qualité des données qu'elle peut fournir, de leur actualité, des coûts et de la charge qui pèse sur les répondants.
6. Les données individuelles collectées pour l'établissement des statistiques par les organismes qui en ont la responsabilité, qu'elles concernent des personnes physiques ou des personnes morales, doivent être strictement confidentielles et ne doivent être utilisées qu'à des fins statistiques.
7. Les textes législatifs et réglementaires et toutes dispositions régissant le fonctionnement des systèmes statistiques doivent être portés à la connaissance du public.
8. À l'intérieur de chaque pays, il est essentiel que les activités des différents organismes responsables de la statistique soient coordonnées pour assurer la cohérence et l'efficacité du système statistique.
9. L'utilisation par les organismes responsables de la statistique de chaque pays des concepts, classifications et méthodes définis à l'échelon international favorise la cohérence et l'efficacité des systèmes statistiques à tous les niveaux officiels.
10. La coopération bilatérale et multilatérale dans le domaine de la statistique contribue à l'amélioration de systèmes d'élaboration des statistiques officielles dans tous les pays.

⁷ Le 15 avril 1992, la Commission économique pour l'Europe, un organisme des Nations Unies, adoptait ces principes devant régir les activités des organismes responsables de la statistique officielle dans la région de la Commission économique pour l'Europe et dans les États membres. Le Canada et les États-Unis font partie de cet organisme depuis 1945.

Composition typographique : Mono•Lino inc.
Achévé d'imprimer en novembre 2001
sur les presses de l'imprimerie
Laurentide inc. à Loretteville